



District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87 - Fax : 04.74.22.36.92

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>

Bulletin Officiel n° 17

du Jeudi 7 Novembre 2019



« Rappel de l'article 47—Règlement Financier »

Le premier relevé de compte a été effectué le 31 Octobre. Aussi, il est demandé aux clubs d'impérativement respecter l'article 47.2 sur les modalités de règlement et de prendre connaissance des articles suivants.

Notez bien que chaque club est également soumis à un règlement financier au niveau de la Ligue distinct du District.

Soirée des Récompenses

Elle aura lieu le **Vendredi 8 Novembre 2019 à 19 H 00** au **Centre Culturel de l'Espace Salvart à Attignat.**

Les clubs et récipiendaires concernés ont été invités par courrier.

Rappel de l'article 38 – Terrains impraticables

En cas de match remis, il est impératif de contacter dans un premier temps par téléphone les clubs adverses et les officiels puis de confirmer l'appel téléphonique par courriel.

Se référer aux règlements sportifs du district mentionnés sur l'annuaire ou sur le site dans la rubrique district/ statuts et règlements.

En phase aller du championnat, les membres de la commission sportive du district vous incitent dans la mesure des possibilités des clubs d'inverser les rencontres.

COMITE de DIRECTION

REUNION DES NOUVEAUX PRESIDENTS

Une réunion d'information est organisée à l'intention des nouveaux présidents de club de la saison 2019/2020.

Elle aura lieu le Samedi 16 Novembre 2019 à 9 H 30 au siège du District à Viriat.

Chaque président concerné a été convoqué par courrier.

Club(nom)	Nom	Prénom
F.C. INJOUX GENISSIAT	BALDELLI	Guillaume
A.S. VERTRIEU	BERTAUX	Bruno
GROUPEMENT HAUT-BUGEY	BOCQUILLOD	Sébastien
A. S. PEYRIEU BRENS	BONEIL	Dorlisk
MONTLUEL FC	BOUSSEBHA	Djillalli
ESSOR BRESSE SAONE	BOZONNET	Thierry
OYONNAX ASP	DE ALMEIDA	José
SC MILLE ETANGS	DUVIVIER	Joseph
F.C. SERMOYER	FELIX	Mickaël
US CULOZ GRAND COLOMBIER	FONTAINE	Romain
FC COTIERE LUENAZ	FURIOLI	France
BRESSE TONIC FOOT	GONNU	Jérôme
F. C. BRESSE NORD	GROSJEAN	Sébastien
ENT. ST MARTIN MCV	JANTET	Bernard
OYONNAX ATT	KOKSOY	Gokhan
FC SERRIERES VILLEBOIS	MARTEL	Renaud
A.S. ST LAURENT	PACHECO	Samuel
U.S. VONNAS	PLAGNARD	Roger
A.S. COLIGNY	POCHON	Samuel
U.S. NANTUA	UGUZ	Benjamin
FC ARTEMARE	VANDENBUSSCHE	Philippe
F.C. NURIEUX	VERNAY	Dimitri
FC MANZIAT	DESMARIS	Florian
JS MASSIGNIEU DE RIVES	CHARPENTIER	Yves

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

Samedi 26 Octobre 2019 à 9 h 00

à VIRIAT (salle des fêtes)

- ORDRE DU JOUR -

8 H 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

9 H 00

- Accueil par M. Jean François JANNET, Président du District
- Présentation de l'ordre du jour.
- Allocution du Président.
- Annonce du quorum.
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par Jacques CONTET.
- Désignation des scrutateurs.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de fin de saison tenue à Port le 21 Juin 2019.
- Etude des vœux.
- Présentation de la procédure pour le remplacement du poste vacant au Comité de Direction lors de la saison 2019/2020.
- Présentation de la procédure pour les élections des membres du District aux AG de la Ligue (membres suppléants).

PAUSE

- Présentation de la gestion financière.
- Présentation des comptes financiers.
- Rapport de Monsieur le Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes 2018/2019.
- Affectation du résultat.
- Informations sur la prochaine AG de fin de saison du Samedi 20 Juin 2020 à Hautecourt.
- Résultat des votes à bulletin secret.
- Allocution de Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- Allocution de Monsieur le représentant de la Ligue du Football Amateur.
- Conclusion.
- Verre de l'amitié.

Personnalités présentes :

- M. BARBET Bernard, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
- M. ANSELME Didier, représentant la Ligue du Football Amateur.
- M. ALBAN Bernard, représentant territorial de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football.

Membres du Comité Directeur présents :

BENOIT Pierre, BERNARD Alain, BOSSET Régis, BOUHILA Katia, BOUHILA Sarah, CHENE Patrick, CONTET Jacques, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe, PELLET François, STRIPPOLI Guillaume.

Membres des Commissions présents :

BARDET Bernard, BELPALME Jean, BILLOUD Jean Louis, BRAZIER André, CHATEL Régis, DELIANCE Maurice, DUROUX Jacky, GAUTHIER Yannick, GIROD Emmanuelle, JACUZZI Geneviève, JACUZZI Vincent, JOLY Elvire, LEO Lydia, NAEGELLEN Sylvie, PRADA René, REYDELLET Jacques.

Personnel administratif présent :

DEBOURG Myriam (secrétariat), TEPPE Esther (secrétariat).

Membres du Comité de Direction excusés :

ABBEY Jean Marie, LACQUES Maurice, PITARD Patrick, POULARD Christine.



Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui sera annexée au présent procès-verbal.

La dite feuille d'émargement permet de constater que :

Sur les 106 clubs convoqués :

- 85 clubs présents.
- 21 clubs absents : Ambronay, Balan, Bellegarde CO, Belley FC, Berges du Rhône, Bettant, Buyatin, Château Gaillard, Colomieu, Cormoz St Nizier, Guéreins, Injoux Génissiat, Massignieu, Mille Etangs, Oyonnax ASP, Sermoyer, St Laurent, St Vulbas Plaine de l'Ain, Tenay, Trois Rivières, Virieu.

A la fermeture du registre des présences, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer suivant l'ordre du jour : sur les 106 clubs inscrits représentant 948 voix, 85 clubs présents représentant 849 voix.

Il a été désigné les personnes suivantes comme scrutateurs :

- Deveyle Alain (Replonges)
- Gaillard Colette (Montmerle)
- Ryser Johnny (Priay)

Allocutions et mots d'accueil

A 9 H 10, le Président Jean François JANNET ouvre la séance.

Monsieur le représentant de la Ligue de Football Amateur et Cher collègue du district de Savoie,
Monsieur le président de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes,
Monsieur le représentant territorial de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes,
Mesdames et Messieurs membres du comité de direction,
Messieurs les présidents ou représentants des commissions du district,
Mesdames et Messieurs les représentants des clubs,
Monsieur le président de l'amicale des éducateurs du district de l'Ain,
Messieurs les représentants de l'amicale des anciens,
Messieurs les représentants de la commission de surveillance électorale,
Monsieur le représentant de la Presse,
Chers amis,
Je déclare ouvert cette assemblée générale ordinaire de début de saison 2019/2020.

Je dois vous présenter les excuses de :

- Monsieur le Maire de la commune de Viriat, Monsieur Bernard PERRET,
- Monsieur Grégory DEPIT, président de l'UNAF
- Madame le docteur Christine POULARD, Messieurs Maurice LACQUES, Jean Marie ABBEY, Patrick PITARD membres du comité de direction, Monsieur Michel FEYEU, membre de la commission de surveillance électorale.

Vous signifier le plaisir que nous avons d'accueillir Monsieur Philippe GATTA, du cabinet comptable KPMG qui interviendra en seconde partie de notre assemblée.

Monsieur Stéphane MICHELET, président du club de Massignieu aurait dû être présent parmi nous, car il avait à cœur en ce début de saison de s'investir à nouveau fortement pour faire vivre son petit club composé de 60 jeunes licenciés en football d'animation. Malheureusement, il nous a quitté brutalement il y a quelques semaines laissant orphelins ses petits footballeurs et footballeuses qu'il adorait. En sa mémoire mais également pour celles de messieurs Patrick MOUGIN, dirigeant et éducateur du club de l'AS Hautecourt et Alain BERNARDOT, dirigeant du club Veyle Saône sans omettre tous vos proches disparus qui vous entouraient aussi bien dans votre entourage familial qu'amical, je vous invite à une minute de silence.

Je vous remercie.

Des personnes sont quant à elles en lutte contre la maladie, en période de convalescence et nous devons également avoir une pensée pour elles afin qu'elles retrouvent une belle santé. Au nom des clubs du district et en celui du club de l'entente revermontoise, je souhaite un très prompt rétablissement au jeune gardien Benjamin TOUCHET, victime dimanche dernier d'un malaise cardiaque sur la pelouse de Saint Martin du Mont lors d'une rencontre de division 2 senior. L'élan de réconfort donné par un grand nombre de footballeurs a prouvé que la solidarité n'était pas un vain mot et je vous en remercie.

Une AG de début de saison, c'est l'occasion de saluer la présence de nouvelles et nouveaux présidents, de dirigeantes et dirigeants qui prennent de nouvelles responsabilités. Je leur souhaite la bienvenue et que cette découverte d'une tenue d'AG les incite à partager les réflexions sur l'évolution du football.

Si des personnes arrivent comme chefs d'orchestre dans nos clubs départementaux, d'autres vont quitter cette place et aujourd'hui je voudrais que l'on salue la performance de Monsieur Maurice BOURGEON qui a décidé de se mettre en retrait de sa fonction de président de son cher club d'Ain Sud.

Maurice, c'est le doyen des présidents de club, c'est le président du premier club en nombre de licenciés, c'est le président qui a réussi le pari d'amener son club de la plus haute division départementale au niveau national. Je souhaite qu'il fasse beaucoup d'émules parmi nos jeunes présidents.

Comme à l'accoutumée, je vous rappelle que nous invitons les élus territoriaux ainsi que la direction départementale de la cohésion sociale uniquement lors de l'assemblée de fin de saison et nous aurons le plaisir de les retrouver le samedi 20 juin 2020 à Hautecourt.

Comme les saisons précédentes, mon intervention ne correspondra pas au compte rendu moral puisque celui-ci a été approuvé par vous-mêmes lors de l'AG qui s'est tenue le 21 juin 2019 dans la commune de Port.

Cette AG de début de saison doit être logiquement consacrée, conformément à nos statuts, au bilan financier de la saison précédente mais nous évoquerons tout de même quatre vœux proposés par le comité de direction car il nous a semblé opportun de les présenter ce jour.

Je vous souhaite maintenant une très bonne assemblée générale, il y aura logiquement des débats, j'espère tout simplement que ceux-ci seront traités avec une vision claire pour le bien de notre football départemental.

Je passe maintenant la parole à Monsieur Jacques CONTET secrétaire général du district qui va orchestrer cette matinée que je souhaite constructive et positive.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de Juin 2019

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale de fin de saison du 21 Juin 2019 à PORT

Adopté à l'unanimité.

Allocution du Président du District

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, je vais nuancer mes propos en évoquant une peinture du football à travers ses différentes palettes.

En peinture, faire sa palette signifie disposer des couleurs dans l'ordre et à la place que l'on juge convenables pour obtenir les mélanges dont on aura besoin.

En cette dernière saison de mandature, saison électorale pour renouveler les présidents de district, de ligue, de la LFA ainsi que de la Fédération Française de Football, différentes palettes vont nous être proposées et je souhaite avant tout que le mélange qui en sortira soit le meilleur pour que notre football demeure le sport le plus populaire et le plus engagé dans des actions éducatives et citoyennes.

En attendant les prochaines échéances électorales de fin de saison, les membres de mon comité de direction se sont engagés à mes côtés pour continuer encore à œuvrer, sans relâche, à la finalisation des actions du plan de la mandature qui se traduit cette saison par une feuille de route dont la palette présente des couleurs dans l'ordre et à la place que nous avons jugé les plus convenables pour notre football départemental.

L'état des finances du district s'avère d'une couleur raisonnée depuis de très nombreuses saisons. Le fait d'avoir engagé l'extension du bâtiment du siège du district, n'a pas terni celle-ci. De plus, la révision des contrats de maintenance ou logistique ainsi que le développement du partenariat ont permis de donner un peu plus de sécurité dans nos réserves financières. Je vous informe donc que les membres du comité de direction se sont engagés, en suivant l'analyse de l'atterrissage budgétaire de cette saison, à remettre aux clubs des dotations en juin 2020, afin que vous puissiez bénéficier logiquement de la bonne gestion de votre instance départementale.

Inscrits dans la feuille de route, trois sujets majeurs vous, nous concernent et j'ai bon espoir qu'ensemble nous saurons les appréhender de manière réaliste et constructive.

La couleur nuancée du football féminin, malgré la magnifique ambiance ressentie lors de la coupe du monde cet été, conjuguée avec les prémices de l'évolution de nouvelles licenciées féminines, doit absolument nous orienter vers la construction d'une solide pyramide des catégories du football féminin départemental.

L'objectif est d'élaborer la saison prochaine une catégorie féminine U18 jouant sur notre propre territoire, sous l'égide de nos commissions. Nous devons convaincre, dès le premier semestre 2020, les clubs évoluant dans nos districts voisins de réintégrer le nôtre et également convaincre les équipes féminines seniors de replacer si possible leurs jeunes dans une équipe U18.

Autre sujet majeur, c'est de mettre sur notre palette, de plus belles couleurs pour le football des jeunes qui se trouve terni périodiquement par des incidents divers, dû aux incivilités, des propos condamnables sur un terrain de sport et je tiens à remercier ici les équipes dirigeantes, les véritables éducateurs, éducatrices, qui œuvrent afin d'endiguer ces fléaux. Qu'ils, qu'elles ne se découragent pas devant la difficulté et la bêtise de pseudo éducateurs et de parents bien peu compréhensibles sur le fait que le football est avant tout un sport, un lieu de convivialité et d'apprentissage de la vie. Je compte aussi sur vous pour sensibiliser vos arbitres assistants lors des rencontres de foot à 11 jeunes pour qu'ils remplissent parfaitement leurs rôles d'aide à nos jeunes arbitres. Trop souvent beaucoup jouent le rôle d'éducateur « bis » le long de la touche en étant incapable d'accompagner, d'aider, voire dialoguer avec le jeune arbitre à l'issue du match. Je vous laisse à vos observations mais sachez que j'ai demandé aux membres de mon comité de direction de se rendre à minima une fois voire plusieurs fois dans la saison sur des terrains lors de rencontres U18 afin de voir le déroulement du match et le comportement de tous les acteurs : joueurs, dirigeants, arbitres et spectateurs. Personnellement, je serai davantage présent sur ce type de matchs. Si le constat permet en fin de saison un certain optimisme alors nous y gagnerons en sérénité, à contrario, s'il y a des dérives, il faudra être implacable pour assainir celles-ci afin de conserver des jeunes aptes à pratiquer le football en toute sportivité en catégorie seniors.

Cette évocation d'aide aux jeunes arbitres vient compléter la palette prioritaire de cette feuille de route, couleur trop sombre à ce jour dont je vous redonne la définition.

« Faire sa palette signifie disposer des couleurs dans l'ordre et à la place que l'on juge convenables pour obtenir les mélanges dont on aura besoin. »

Ordre, place que l'on juge convenable et dont on a besoin, tout cela amène à évoquer l'arbitrage. Le constat est là depuis plusieurs saisons, nous avons de moins en moins d'arbitres, cela est vrai dans tous les districts au niveau national, dans ceux de notre ligue, mais également dans le nôtre. Donc cette saison, l'objectif du district de l'Ain est de travailler avec vous sur le recrutement et la fidélisation des arbitres.

A ce jour, grâce aux préconisations de la commission nationale en arbitrage, avec le concours de notre ligue, le retour du questionnaire donné à nos arbitres, les réunions de secteurs avec les dirigeants de clubs, nous avons des pistes.

Je sais que durant cette saison nous n'arriverons pas à retourner la tendance de manière pérenne mais ne rien faire équivaldrait à terminer une mandature sans se préoccuper du football de demain. La semaine prochaine, avec les membres de la commission départementale en arbitrage, nous allons déterminer nos priorités en recherchant des axes concrets et partagés.

Mais dès aujourd'hui par un vœu qui vous est proposé, une modification favorable à la gestion des arbitres dont les clubs peuvent en tirer des bénéfiques, peut apporter de la cohérence. Le football vous appartient et bien sûr je respecterai votre décision. Mais déjà, Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont déplacées dans les trois réunions de secteur afin de discuter et peaufiner cette thématique. Mes remerciements vont également aux membres du groupe de travail qui ont imaginé cette profonde modification en la préparant depuis plus d'une saison.

La palette du football loisirs se profile et nous devons tous, ne pas l'ignorer mais au contraire l'appréhender progressivement même si notre passion de la compétition reste le rôle majeur de notre engagement associatif.

Le football de la mandature 2020/2024 devra irrémédiablement prendre en compte les évolutions du football loisirs mais également des changements dans les formules des compétitions. Le challenge sera difficile car il devra prendre encore plus en compte la vie footballistique à travers les réseaux, le zapping, l'individualisme. Ce challenge, qui s'avère malgré tout passionnant, devra se faire à tout niveau, par des équipes complémentaires, solidaires et passionnées.

Mais dès à présent, devant le turn-over des présidents de clubs, des équipes dirigeantes auxquelles il faut ajouter la vision du football fédéral déclinée par des personnes certainement trop éloignées de la réalité des terrains de district, vous devez également composer votre propre palette avec les maîtres mots de promotion des valeurs du football, de contribution éducative de la jeunesse, d'accès au plus grand nombre, de valorisation des bénévoles sans omettre le devoir de solidarité.

Je souhaiterais également que chacun reconnaisse le travail de l'autre, de ceux et celles qui collaborent dans des commissions départementales, dans le corps arbitral, dans les clubs comme dirigeantes ou dirigeants, éducateurs et éducatrices. Personne n'est parfait hormis, les rois et les reines aux messages cinglants qui dénigrent le passé, le présent et le futur donc en résumé l'ensemble de votre et notre travail de dirigeants.

Nous ne serons jamais tous d'accord sur des points de règlements, sur la gestion des dossiers, sur l'évolution du football et je ne suis personnellement pas toujours d'accord avec des décisions de notre ligue, de notre fédération mais la notion de respect doit être au fronton de chaque club comme de toute instance.

Sachez que je reste à votre entière disposition pour débattre de différents sujets, de répondre à vos questions et je vous demande de ne pas hésiter à me contacter au cas où le district ne vous aurait pas apporté de réponse à votre message dans les quinze jours après votre envoi.

Votre palette, ce sont vos projets et il faut que ceux-ci aient un sens à court, moyen et long terme. Un projet ne peut pas être le même pour un club de moins de 100 licenciés dans un petit village par rapport à celui d'un club de plus de 300 licenciés d'une grosse bourgade, un club employant ou pas des salariés, mais néanmoins, chaque projet n'a de valeur qu'à partir du moment où il apporte de la vie associative et qu'il concourt au développement du sport. Nous sommes là, au niveau du district pour vous aider, vous conseiller, vous associer à d'autres clubs car le district a pour but principal de vous servir. Le football c'est vous, vos couleurs sont nos valeurs, vos couleurs sont notre âme de bénévole.

Aussi, je vous fais confiance et je compte sur votre détermination pour que notre football demeure attractif, fédérateur et passionnant.

Merci pour votre écoute.

Vœux

Vœu n° 1

Vœu déposé par la Commission Prévention

Positionnement des membres du comité de direction sur ce vœu : avis favorable à l'unanimité
Application à partir de la saison 2020/2021

CHALLENGE DU FAIR PLAY

Ancien texte	Nouveau texte
<p>ARTICLE 1 A la fin de chaque saison, le District de l'Ain attribue les prix du Fair-play ainsi que le super challenge qui seront remis lors de la journée des récompenses.</p> <p>Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.</p>	<p>ARTICLE 1 A la fin de chaque saison, le District de l'Ain attribue les prix du Fair-play ainsi que le super challenge qui seront remis lors de la journée des récompenses.</p> <p>Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.</p> <p>Toute équipe sanctionnée d'une désignation d'un délégué par la Commission de Discipline sera exclue du challenge du Fair-Play lors de la ou les saisons durant laquelle ou lesquelles cette sanction est appliquée.</p>
<p>ARTICLE 2 Le challenge et les prix du Fair-play concernent uniquement les catégories suivantes : . Seniors D1 . Seniors D2</p>	<p>ARTICLE 2 Le challenge et les prix du Fair-play concernent uniquement les catégories suivantes : . Seniors D1 . Seniors D2</p>

- . Seniors D3
- . Seniors D4
- . Seniors Féminines à 11 (2^{ème} phase et poule haute)
- . Jeunes U18 D1
- . Jeunes : U15 D1

ARTICLE 4

Le super challenge du Fair-play sera remis à l'équipe seniors ayant obtenu le moins de points en fin de saison, toutes catégories confondues (hors Féminines, D4, D5, vétérans, futsal, entreprises et football loisir).

Ce super challenge sera remis en jeu chaque saison et ne sera acquis définitivement qu'après 3 saisons successives d'attribution au même club.

Pour se voir attribuer ce super challenge, l'équipe postulante devra avoir obtenu moins de 20 points au classement pour une poule de 12 ou avoir obtenu moins de 26 points au classement pour une poule de 13 ou avoir obtenu moins de 32 points au classement pour une poule de 14.

[...]

ARTICLE 8 – Barème des sanctions – Points de pénalisation

8.1) Joueur – Dirigeant ou Educateur

Sanction à vie égale ou supérieure à 15 ans.
Non signature du protocole d'avant match

Point de pénalité : équipe non classée au Fair Play

ARTICLE 9

DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)

[...]

- . Seniors D3
- . Seniors D4
- . **Seniors Féminines à 11 (2^{ème} phase et poule haute 1^{er} niveau)**
- . Jeunes U18 D1 – **3^{ème} phase**
- . Jeunes : U15 D1 – **3^{ème} phase**

ARTICLE 4

Le super challenge du Fair-play sera remis à l'équipe seniors ayant obtenu le moins de points en fin de saison, ~~toutes catégories confondues (hors Féminines, D4, D5, vétérans, futsal, entreprises et football loisir)~~ **pour les catégories D1, D2, D3, féminines 2^{ème} phase poule 1^{er} niveau.**

Ce super challenge sera remis en jeu chaque saison et ne sera acquis définitivement qu'après 3 saisons ~~successives~~ **consécutives** d'attribution au même club.

Pour se voir attribuer ce super challenge, l'équipe postulante devra avoir obtenu moins de **9 points pour une poule de 6, moins de 13 points pour une poule de 8, moins de 17 points pour une poule de 10**, moins de 20 points au classement pour une poule de 12 ou avoir obtenu moins de 26 points au classement pour une poule de 13 ou avoir obtenu moins de 32 points au classement pour une poule de 14.

[...]

ARTICLE 8 – Barème des sanctions – Points de pénalisation

8.1) Joueur – Dirigeant ou Educateur

Sanction **à vie** égale ou supérieure à 15 ans.
~~Non signature du protocole d'avant match~~

Point de pénalité : équipe non classée au Fair Play

ARTICLE 9

DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)

[...]

<p>Seniors Féminines (2^{ème} phase et poule haute) 1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>U18 D1 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>U15 D1 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p>	<p>Seniors Féminines (2^{ème} phase et poule haute poule 1^{er} niveau) 1er : 350 € en bon d'achat + 1 trophée 2ème : 200 € en bons d'achat</p> <p>U18 D1 – 3^{ème} phase 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p>U15 D1 – 3^{ème} phase 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p>
---	--

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

<p>ARTICLE 1 Article 1 : classement Afin d'encourager un meilleur esprit sur les terrains, un challenge de la sportivité est créé. Les catégories concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - championnat Seniors : D1 D2 D3 D4 - championnat Jeunes : U18 D1 et D2 U15 D1 et D2 <p>Ce challenge repose sur un classement effectué par chaque club sur les autres clubs de la poule, en se basant sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité de l'accueil • comportement de l'équipe • tenue du banc de touche • comportement du public • attitude des dirigeants <p>[...]</p> <p>Article 3 : récompenses Elles seront proposées au Comité de Direction du District et approuvées annuellement par celui-ci. [...]</p>	<p>ARTICLE 1 Article 1 : classement Afin d'encourager un meilleur esprit sur les terrains, un challenge de la sportivité est créé. Les catégories concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - championnat Seniors : D1 à D4 - championnat Seniors Féminines poule 1^{er} niveau - championnat Jeunes : U18 D1 – 3^{ème} phase et D2 U15 D1 – 3^{ème} phase et D2 <p>Ce challenge repose sur un classement effectué par chaque club club équipe sur les autres clubs équipes de la poule, en se basant sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qualité de l'accueil • comportement de l'équipe • tenue du banc de touche • comportement du public • attitude des dirigeants <p>[...]</p> <p>Article 3 : récompenses Elles seront proposées au Comité de Direction du District et approuvées annuellement par celui-ci. [...]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Seniors féminines à 11 poule 1^{er} niveau - 2^{ème} phase 1er : 250 euros en bons d'achat 2ème : 200 euros en bons d'achat
---	--

<p>- U18 D1 et D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p> <p>- U15 D1 et D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p>	<p>- U18 D1 - 3^{ème} phase et-D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 150 € en bon d'achat 2ème : récompense en dotation 100 € en bon d'achat</p> <p>- U15 D1 - 3^{ème} phase et-D2 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 150 € en bon d'achat 2ème : récompense en dotation 100 € en bon d'achat</p>
---	---

L'assemblée demande :

- à ce que soit bien nuancé dans l'article 1 du Challenge du Fair Play entre la désignation d'un délégué toute une saison et sur un match sensible.
- à ce que soit modifier l'article 8 du Challenge du Fair Play car la sanction à vie n'existe plus.
- à ce que la catégorie D5 soit intégrée aux récompenses du Challenge de la Sportivité.

Les articles 1 et 8 seront modifiés et un vœu sera déposé pour l'AG de Juin afin d'intégrer la D5 aux récompenses du Challenge de la Sportivité.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (pour : 65 / contre : 0 / abstention : 20)

Vœu n° 2

Vœu des membres du comité de direction du district sur le délai de la date d'application de l'article 64-1 sur les directives disciplinaires et sanctions aggravées.

Résumé :

Désormais, en plus des joueurs remplaçants, les entraîneurs, éducateurs et dirigeants sont bien soumis à une expulsion et entrent donc dans le champ d'application de l'article 64-1 du district de l'Ain.

Dans le cadre des actions de sportivité, de lutte contre les incidents, et conscients du rôle primordial des personnes composant les bancs de touche, les membres du comité de direction émettent le **vœu d'une application rétroactive à compter de la première journée de championnat 2019/2020.**

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (pour : 82 / contre : 0 / abstention : 3)

Vœu n° 3

Actualisation du règlement du championnat seniors féminin.

Positionnement des membres du comité de direction sur ce vœu : avis favorable à l'unanimité
Application dès la saison 2019/2020.

Article 1 : Forme de pratique

Pratique à 8 et à 11.

5 remplaçantes autorisées sur les 2 formes de pratiques.

Article 2 : Composition des poules

1^{ère} phase : répartition géographique.

2^{ème} phase : 1 poule de 1^{er} niveau composée des premiers de chaque poule.

1 poule de 2^{ème} niveau composée des derniers de chaque poule.

Equilibrage du nombre d'équipes dans chaque poule.

Article 3 : Report de matchs (effectifs)

Report avant / après.

Possibilité de reporter un match.

Ce même match devra simplement être joué avant qu'un autre match soit reporté.

Article 4 : Age des pratiquantes

U18 illimitées.

3 U17 + 2 U16

Article 5 : Fréquence de pratique

Alternance 1 semaine sur 2 dans le domaine du possible.

Article 6 : Dates – Horaires – Lieux

Flexibilité des rencontres.

Le club qui accueille décide s'il veut jouer le jeudi, le vendredi, le samedi ou le dimanche et l'horaire de la rencontre.

Article 7 : Arbitrage

Club recevant en 1^{ère} phase.

Phase 2 Foot à 11 : officiels en poule de 1^{er} niveau.

Article 8 : Inscriptions / frais d'engagement

Inscription de l'équipe : voir tarif dans les règlements sportifs du District de l'Ain.

Autorisation à 3 forfaits tolérés sans amende avant forfait général qui sera tarifé.

Article 9 : Feuille de math

Utilisation de la FMI

Si problème, feuille de match papier scannée et renvoyée avant le lundi 12 heures.

Article 10 : Accession

Accession au championnat de Ligue la saison suivante pour l'équipe ayant terminée 1^{ère} de la poule de 1^{er} niveau en 2^{ème} phase.

Article 11 : Classement

Se reporter à l'article 23 « Classements – points » des Règlements Sportifs du District.

Article 12 : Equipes réserve

Se reporter aux articles 22.1) et 22.2) « Equipes réserves seniors » des Règlements Sportifs du District.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (pour : 79 / contre : 0 / abstention : 6)

Vœu n° 4

Composition du groupe de travail : MASSON N., BERNARD A., TROUILLOT R., DAGOGNET F., BILLOUD JL., MALIN J., BERGER P., OMET Y.

Constat : il est de plus en plus difficile de recruter et fidéliser des arbitres et les coûts imputés aux clubs en cas d'infraction s'avèrent conséquents.

But du groupe de travail : trouver et étudier une solution pour mettre tous les clubs financièrement sur un pied d'égalité et également pour maintenir un nombre d'arbitres suffisant pour les futures saisons.

Proposition : tous les arbitres seraient rattachés directement du District. Chaque club cotisant selon son besoin en arbitres (niveau et nombre d'équipes).

Points résolus :

- 1) Recrutement – Formation
- 2) Mise en place et fonctionnement - Contreparties
- 3) Défraiement des arbitres
- 4) Participation financière des clubs
- 5) Fonctionnement de la structure (budget, gouvernance....)
- 6) Désignations
- 7) Obligations des arbitres

1) Recrutement – Formation

- a) Volontariat individuel
- b) Présentation par un club

Formation initiale assurée par le District

2-1) Fonctionnement - Contreparties

4 mutés par saison.

Déduction sur participation du club pour la saison N+2 : 15% de la cotisation la plus élevée (D1 soit 480 € à ce jour) versés au cours de la saison N+2 aux clubs ayant présenté un arbitre, si celui-ci a arbitré le nombre de matchs requis pendant la saison N+1. La somme totale est répartie sur tous les clubs engagés en championnat.

Division	Kilomètres	Coût 0,80/km	centre /journée	Touche /journée	Nbre matchs /journée	Nbre journées	Total	Par club
D1	25700	20560	50	80	6	22	37720	3143,33333
D2	14500	11600	50	0	12	22	24800	1033,33333
D3	21000	16800	40	0	18	22	32640	906,66667
D4	26000	20800	40	0	24	22	41920	873,33333

Fin de saison sans apport d'arbitre : 4 mutés la saison suivante.

Fin de saison avec apport d'un(e) arbitre: 6 mutés la saison N+2 si contrat rempli par l'arbitre saison N+1. 5 mutés la saison N+3 si contrat rempli par l'arbitre saison N+2.

Fin de saison avec apport d'une arbitre féminine en plus d'un(e) arbitre : 1 muté supplémentaire (en plus des deux) la saison N+2 si contrat rempli saison N+1 par les arbitres.

Pas d'arbitre présenté par le club pendant 5 saisons : 2 mutés jusqu'à N+2 après présentation d'un candidat arbitre qui réussit l'examen.

L'arbitre présenté par un club évite la sanction de ce club s'il est toujours en activité au bout de 5 ans et si il a arbitré le nombre de matchs requis les 5 saisons consécutives et ainsi de suite pendant qu'il est en activité. C'est le bonus fidélisation.

Un ancien arbitre peut être présenté par un club après au moins 5 ans d'inactivité pour compter pour ce club.

N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11
Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	arbitre	Sans apport	Arbitre + féminine	Sans apport	Sans apport	Sans Apport
4	4	4	4	4	2	2	2	6	5	7	6
					80			Bonus 15 %		Bonus 15%	

N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8
Sans apport	Sans Apport	Sans Apport	Sans Apport	Arbitre	Sans Apport	Sans Apport	Sans Apport	Sans Apport
4	4	4	4	4	4	6	5	4
						Bonus 15%		

N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11
Sans apport	arbitre	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans Apport
Sans	arbitre	arbitre	arbitre	arbitre	arbitre	arbitre	arbitre	arbitre	sans	sans	sans
4	4	4	6	5	4	4	4	4	4	2	2
			Bonus 15%								

2-2) Mise en place - Contreparties

En règle fin de saison N : 6 mutés la saison N+1

En règle fin de saison N : 5 mutés la saison N+2

En règle fin de saison N : 4 mutés la saison N+3

Non en règle fin de saison N : 4 mutés + amende en fonction du montant au changement de système à partir de la saison N+1.

L'arbitre issu d'un club évite la sanction de ce club s'il est toujours en activité au bout de 5 ans et si il a arbitré le nombre de matchs requis les 5 saisons consécutives et ainsi de suite pendant qu'il est en activité. C'est le bonus fidélisation.

Amende financière plafonnée à 320 €uros.

N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7
En règle	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans Apport
	6	5	4	4	4	2	2
Amende	0	0	0	0	0	80	160

N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9
Infraction	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Sans apport	Arbitre	Sans apport	Sans apport	Sans apport
	4	4	4	4	4	2	2	6	5
Amende	Amende +80	Amende +160	Amende + 240	320	320	0	0	Bonus 15 %	0

3) Défraiement des arbitres

Revalorisation de l'indemnité de fonctionnement

D1 et D2	50 €uros
Séniors autres catégories et assistants, féminines et U18	40 €uros
Jeunes U15	30 €uros
Futsal et actions promotionnelles (journée)	52 €uros

4) Participation financière des clubs

- **D1 :** 3200 €uros par équipe par saison (1000+1000+ solde).
- **D2:** 1000 €uros par équipe par saison (300+300+ solde).
- **D3 :** 1000 €uros par équipe par saison (300+300+solde).
- **D4 :** 900 €uros par équipe par saison (300+300+solde).
- **D5 :** 800 €uros par équipe par saison (300+300+solde).
- **U15 et U18 :** Facturation aux clubs à la trêve pour les 2 premières phases de brassage + 300 €uros par équipe qualifiée en D1 et D2.
- **Féminines seniors à 11:** à la trêve 300 €uros par équipe qualifiée au 1^{er} niveau.

5) Fonctionnement

Selon article 47 des règlements du District de l'AIN.

Appels de fonds	1) 31 octobre
	2) 30 Mars
	3) 30 juin

Païement des arbitres :

- 1) 30 Octobre
- 2) 20 Décembre
- 3) 15 Avril
- 4) 15 Juin

Le district établit la liste des matchs par arbitre et la joint au païement. Les arbitres n'envoient pas de fiche de frais. Tout est calculé à partir de Foot 2000.

Gestion par la commission du statut de l'arbitrage augmentée de 3 présidents ou trésoriers de clubs et par la commission des finances du District.

6) Désignations

Non désignation d'un arbitre sur un club de son domicile et sur le club qui l'a présenté ou auquel il était licencié avant cette formule.

7) Obligations des arbitres

Chaque arbitre jeunes et seniors doit arbitrer 15 rencontres par saison avec obligatoirement 1 match dans les deux dernières journées. Sa licence doit être valide au 31 Août de la saison en cours.

Un(e) arbitre qui obtient l'examen doit arbitrer 9 rencontres pour les seniors et 7 pour les jeunes dans la saison en cours.

Un(e) arbitre qui arbitre le nombre de matchs requis pendant 5 saisons consécutives avec une licence valide au 31 Août recevra un bonus de 250 euros à l'issue de la 5^{ème} saison.

Un(e) arbitre dont la licence est valide au 31 Août qui n'arbitre pas le nombre de matchs requis a une pénalité de trente Euros par match manquant pour atteindre les 15 matchs requis. En outre, il privera le club dont il est issu ou qui l'a présenté du bonus fidélisation.

Intervention de M. Bernard BARBET qui n'est pas favorable à cette proposition.

La présentation de ce vœu ayant été faite lors de 3 réunions, les questions relatives à celui-ci devaient être envoyées au plus tard pour le jeudi 24 octobre 2019.

Réception de 2 courriels des clubs de l'AS Misérieux Trévoux et du FC Dombes Bresse.

Réponses ont été données par M. Joël MALIN.

Vote de l'assemblée générale : adopté à la majorité (pour : 46 / contre : 10 / abstention : 22)

Ce vœu sera proposé à l'AG de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Juin 2020.

Election membre au Comité de Direction

Extrait de l'article 13 – Comité de Direction

[...]

En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.

Cette élection se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si ce candidat n'obtient pas la majorité absolue, le Président du District propose un nouveau candidat lors l'Assemblée Générale suivante.

Le remplaçant d'un membre du Comité de Direction élu en qualité d'arbitre ou d'éducateur, de médecin ou de femme doit remplir les conditions d'éligibilité du poste concerné.

Candidature de M. DELIANCE Maurice

Vote de l'assemblée : élu à l'unanimité.

Accord de l'Assemblée pour un vote « aux cartons ».

Election des membres suppléants aux AG Ligue

Extrait de l'article 12.5.6) Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'assemblée générale de la Ligue

L'Assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

Les délégués et les suppléants doivent remplir les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 ci-après.

L'élection de cette délégation s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Ce mandat est valable pour toutes les assemblées générales de la Ligue de la saison suivante si l'élection a lieu avant le 1^{er} juillet et pour toutes Assemblées Générales de la saison en cours si cette élection a lieu à compter du 1^{er} juillet.

Liste des candidats

ABBEY Jean Marie - BENOIT Pierre - PELLET François

Vote de l'assemblée : élus à l'unanimité.

Accord de l'Assemblée pour un vote « aux cartons ».

Informations diverses du Président JANNET

Mesdames, Messieurs,

4 sujets à porter à votre connaissance :

Les clubs qui envisagent d'effectuer l'anniversaire de leur association sont priés de le faire le plus tôt possible auprès du district afin de les recenser.

J'ai déjà écrit à quelques clubs après extraction du fichier Foot2000 et je remercie ceux-ci pour les réponses apportées ou prochainement communiquées.

La commission technique souhaite la présence d'un maximum de clubs le lundi 18 novembre en soirée pour discuter des thématiques du foot loisirs mais également du futsal senior durant la trêve hivernale. Je compte sur votre collaboration afin d'obtenir un maximum de cohérence dans le montage de nos actions.

N'oubliez pas le changement d'horaires ce week-end et la modification des horaires des rencontres lors de la prochaine semaine.

A la suite du malaise cardiaque du joueur de Saint Martin du Mont, je vous encourage à bien vérifier la présence des défibrillateurs dans les enceintes sportives et l'état de ceux-ci. Le district s'engagera à communiquer sur ce sujet.

Afin de faciliter la communication des éducateurs entres eux, je demande à chaque président de faire le nécessaire pour que le maximum de coordonnées téléphoniques soient diffusables dans Foot club ou Foot2000.

La difficulté actuelle réside dans le fait qu'il est difficile de réagir lors d'annulation d'une rencontre ou pour toutes autres raisons. Il est plus facile pour un éducateur U9 d'appeler en direct son collègue plutôt que de passer par le correspondant ou le président du club en cas d'annulation pour raison d'intempérie.

Je vous remercie par avance.

Comptes financiers

A) Bilan et compte d'exploitation de la saison 2018/2019

Alain JOSSERAND présente les comptes 2018/2019 (1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019). Ces derniers ont été présentés au comité de direction dans leur version définitive le 1^{er} Octobre 2019.

Le cabinet KPMG a réalisé le contrôle des comptes. Les informations ont été mises à la disposition des clubs comme le prévoit nos statuts.

Les comptes financiers font apparaître un résultat positif de 35 062.22 €uros.

Remerciements aux membres du comité de direction, au personnel administratif et technique qui sont raisonnables et sérieux dans les dépenses.

La parole est cédée à M. Philippe GATTA, représentant le cabinet de commissariat aux comptes KPMG.

B) Rapport du Commissaire aux comptes)

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association District de l'Ain de Football relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

C) Approbation des comptes 2018/2019 tel que présentés

Vote de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat dans les comptes du district

Vote de l'assemblée générale : adopté à l'unanimité.

Assemblées générales de fin de saison

L'assemblée générale de fin de saison 2020 aura lieu le Samedi matin 20 Juin 2020 à HAUTECOURT.

Il est demandé à tous les clubs de ne pas prévoir leur assemblée générale à cette date.

Allocutions de fin de travaux

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, au nom du comité de direction du district, je tiens à remercier une personne qui a marqué incontestablement le football départemental durant plus d'un ½ siècle en tant que joueur au célèbre maillot à damiers vert et noir, avant d'accomplir une carrière d'entraîneur seniors pour passer ensuite à celle d'éducateur auprès des jeunes.

Si sa carrière sur les terrains fut jalonnée de belles satisfactions avec malgré tout quelques désillusions les soirs de défaite, sa carrière de dirigeant quant à elle, fut et elle l'est encore tout à fait remarquable.

Qu'elle est déjà loin cette arrivée presque confidentielle en 1979 de cette personne au district à la commission du contrôle des finances.

Qu'elle est déjà loin, lors de la saison 1986/1987, l'arrivée de ce stagiaire à la commission technique du district.

Qu'elle est déjà loin, cette place de 2^{ème} vice- président du district sous la responsabilité du président TREMBLAY en 1990/1991.

La saison d'après, lors de l'assemblée générale à Ambérieu en Bugey, le 2^{ème} vice-président succèdera à son mentor pour un bail de président du district qui va le conduire jusqu'à la saison 1999/2000 où il est brillamment réélu avec 880 voix sur 892 à l'assemblée générale de Villebois.

Mais le 14 décembre 1999, il annonce son intérêt pour prendre la présidence de la ligue Rhône Alpes de Football.

Ce poste de président de la ligue, il l'occupe toujours après avoir agrandi son territoire par la fusion de la ligue Rhône Alpes avec celle de l'Auvergne, déléguant son poste que quelques saisons pour

assurer à un moment au combien difficile du football français la présidence du football national amateur.

Il est là, aujourd'hui comme fidèle serviteur du football régional mais aussi par amitié pour un grand nombre d'entre-nous et nous aurons le plaisir de l'accueillir encore le 08 novembre à la soirée des récompenses comme nous avons été ravi de l'avoir à nos côtés le 13 juillet lors de l'anniversaire du district.

Il n'est pas dans les coulisses, il est là devant vous, et je crois savoir que c'est sa dernière AG de notre district en tant que président de la ligue et même s'il demeure bien entendu, président d'honneur du district de l'Ain, je vous demande de vous lever et applaudir l'immense carrière de Monsieur Bernard BARBET.

Bernard BARBET, Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Surpris et ému, il remercie Jean François JANNET de son allocution ainsi que le District de l'Ain de lui avoir remis ce présent.

Il rappelle que c'est toujours avec plaisir qu'il assiste aux assemblées du District de l'Ain.

Point sur les licences

A ce jour, la Ligue enregistre :

- une baisse des licences de -4.64 % par rapport à l'an dernier ce qui est surprenant après le succès des équipes de France masculine et féminines ;
- une augmentation de +30 % des nouvelles licences par rapport à la saison 2017/2018.
- une baisse de -0.50 % des renouvellements de licence ;
- une augmentation des changements de club malgré tout.

Lors d'une réunion des présidents de district, ces derniers se plaignent de la baisse des effectifs et de celle du nombre d'équipes mais il constate que ces derniers refusent toutes les propositions faites par la L.F.A. sur la mise en place des nouvelles pratiques.

L'organisation actuelle des compétitions date de 100 ans et ne sont plus adaptées à ce jour, le foot de compétition ne convient plus à tout le monde.

Il est satisfait de l'augmentation des licences féminines mais tient à revenir sur l'organisation des compétitions féminines qui doivent être structurées correctement.

Le football féminin ne pourra se développer que si on passe par les Districts dans les compétitions de base.

Fusion avec la Ligue d'Auvergne

Après une mise en place difficile du fait d'un fonctionnement différent entre les 2 ligues, chacun a su trouver sa place et un fonctionnement de routine très acceptable a été trouvé.

Tolavologe

La 1^{ère} partie des travaux comprenant le centre technique, le centre de formation et le siège administratif est terminée.

Concernant la 2^{ème} partie des travaux (pôle espoir médical, féminin, garçons, arbitres), tout n'est pas terminé. L'inauguration aura lieu le 9 novembre 2019 mais tout le monde ne peut être invité. Une journée porte-ouverte du site est prévue lors des 100 ans de la Ligue.

Retour sur l'AG du District de l'Ain

Il se réjouit de la très bonne tenue des comptes financiers qui sont sains et gérés très sérieusement.

Comme tout le monde l'a compris, il n'est pas favorable à la mise en place du vœu sur le statut de l'arbitrage. Cette proposition d'évolution sera présentée à l'AG d'été de la Ligue.

Pour terminer, c'est avec émotion qu'il dit qu'il avait apprécié se dévouer au service du football et qu'il y avait fait de très belles rencontres même avec des gens qui n'étaient pas de son avis. Je vous remercie.

Didier ANSELME, représentant de la Ligue du Football Amateur

Mesdames, messieurs,

Depuis le début de la mandature en 2016, le bureau de l'exécutif de la Ligue du Football Amateur tient à être présent au moins une fois sur ces 4 années dans chaque district afin de présenter le rôle de la L.F.A.

Le hasard des calendriers fait que je prends la parole lors de cette assemblée avec à la table d'honneur Bernard BARBET qui comme Jean François JANNET l'a dit tout à l'heure a eu l'honneur de présider la L.F.A. dans des moments très troubles du football français en 2010 - 2011 et qui a su avec d'autres collègues mettre en place la gouvernance que nous connaissons aujourd'hui du football français mais qui a su aussi principalement tenir la barre et faire en sorte que le football français ne coule pas complètement dans ses moments troubles. Ne serait-ce que pour cela, merci Bernard pour ce que tu as su faire dans ce grand moment de crise.

Pour revenir sur le rôle de la Ligue du Foot Amateur, tout d'abord un petit rappel sur la gouvernance du football français qui est gouverné par un comité de direction appelé COMEX de 10 personnes élues en suffrage de liste, avec 2 membres de droit : la présidente de la Ligue de Football Professionnelle et le président de la Ligue du Foot Amateur.

La L.F.P. étant un organisme de droit indépendant comme toutes les ligues professionnelles alors que la Ligue du Foot Amateur est un organisme qui appartient à la Fédération et de ce fait toutes ses décisions sont validées par la F.F.F. qui jusqu'à présent n'a jamais refusé quelques décisions que ce soit de la L.F.A.

Je vais vous présenter

Pour situer le contexte, le budget de la F.F.F. est de 250 millions d'euros dont 6 % seulement proviennent du foot amateur alors que le budget de la L.F.A. est d'environ 80 millions d'euros ce qui représente 37 % des dépenses de la F.F.F.

Je vous rappelle que les recettes de la F.F.F. proviennent essentiellement des recettes de l'équipe de France et du sport de haut niveau.

Je vais vous présenter le budget de la L.F.A.

EVOLUTION des aides au FOOTBALL AMATEUR

Saison 17/18	DÉPENSES (M€)	Saison 18/19
74,4		86
13,9	Aides au fonctionnement & structuration	13,7
7,3	Aides à l'emploi	8,0
6,7	Aides aux projets	7,9
14,7	Aides aux clubs en championnats nationaux	15,3
14,0	Aide à la structuration & équipement club	15,6
0	Équipement Nike	5,0
5,6	Arbitrage compétitions nationales	5,8
5,5	Animations	5,5
3,3	Organisation CN	3,3
71	Sous-total	80,1
3,4	Dotation Coupe de France	4,4
0	Héritage CdM 19 via LOC	1,5

Je vous remercie pour votre écoute.

Jean François JANNET, Président du District de l'Ain de Football

Je tiens remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé en amont pour préparer pour cette AG autour de Philippe NAEGELLEN mais aussi tous les intervenants dont Messieurs Bernard BARBET, Didier ANSELME et Philippe GATTA ainsi que la municipalité de Viriat pour le prêt des installations.

Je souhaite de très bons matchs ce week-end aux équipes engagées en coupe de France et bien évidemment d'excellentes rencontres pour l'ensemble des équipes qui vont jouer aujourd'hui et demain.

Pour terminer, je vous rappelle que vous devez signer le registre de départ sous peine d'être amendé, de redonner les cartons de vote.

Encore merci à tous pour la tenue de cette AG, bon retour mais avant je vous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 12 H 30.

Le Président,
Jean François JANNET

Le Secrétaire général,
Jacques CONDET

TRESORERIE

RELEVÉ DES CLUBS

Le 1er relevé de la saison 2019/2020 des clubs arrêté au 31 Octobre 2019 a été envoyé aux trésoriers des clubs le Mercredi 6 Novembre 2019.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 26 Novembre 2019.

ATTENTION !

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Balan FC

Belley FC

Bourg Sud

Chazey Bons

Leyment

Massignieu

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 05.11.2019

COURRIERS ARBITRES

THEVENET Eric : certificat de contre-indication à l'arbitrage du 29.10.19 au 06.11 .2019.
EL JAOUHARY Sami : certificat de contre-indication à l'arbitrage du 16.10.19 au 31.12.2019.
JAVANSHIR Massoud : certificat de contre-indication à l'arbitrage du 01.11.2019 au 01.01.2020.
MOKRANE Yvon : certificat de contre-indication à l'arbitrage du 28.10.19 au 05.11.2019.
PIROUX Roland : rappel de son arrêt médical jusqu'au 3.12.2019.
GURBUZ Onur : absence au rattrapage du test TAISA
SEYDI AMADOU Bamba : courrier suite à sanctions.

Une nouvelle fiche de frais d'arbitrage est disponible sur le site du District. Il suffit de cliquer sur Documents puis onglet « arbitrage ».

Lorsque l'arbitre établit un rapport circonstancié, il est impératif de le mentionner sur l'annexe de la FMI.

La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 12 Novembre à 19 heures.

Le Président,
Jean-Louis BILLOUD

Le Secrétaire,
Pierre HERMANN

FEUILLE DE FRAIS ARBITRES

Une nouvelle fiche de frais est disponible sur le site du District de l'Ain, dans l'onglet document et partie « arbitrage ». Merci d'utiliser celle-ci dès à présent.

Formation INITIALE en Arbitrage

Tu es passionné de football ? Tu es sportif ? Tu veux devenir un directeur du jeu ? Inscris-toi dès maintenant !

Cette saison, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football en collaboration avec ses Districts organise des formations initiales arbitres. Cette formation permet de devenir arbitre en quelques jours. La première organisée par le District de l'Ain aura lieu

Samedi 11 Janvier, Dimanche 12 Janvier et Samedi 18 Janvier 2020 à Viriat (District de l'Ain) de 8h30 à 18h00

Coût : 90€ de frais pédagogiques + 45€ de frais d'intendance, restauration

Possibilité d'utiliser 1 bon de formations de 25€ (soit 65€ de frais pédagogiques)

Le dossier d'inscription est à retrouver sur le site <https://laurafoot.fff.fr/simple/deviens-arbitre/>

Le dossier de candidature est à retourner complété avec les pièces jointes à la Ligue avant le 5 Octobre. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'IR2F : 04.72.15.30.76 ou à formations@laurafoot.fff.fr

PREVENTION

COMPTE RENDU REUNION COMMISSION PREVENTION **DU 26/09/19**

Présents : J. BELPALME, P. CHENE, G. JACUZZI, M. MAITRE, P. PITAR, A. REVOL

Excusés : A. BERNARD, J. MALIN, Dr POULARD

1/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion (29/08/19)

Approuvé

2/ Matches sensibles et à risques

Depuis le début de saison : 41 matchs dont 39 sensibles :

D1 : 0 match

D2 : 12 matchs

D3 : 13 matchs

D4 : 12 matchs

D5 : 2 matchs

3/ Fiches prévention

Les fiches prévention pour le championnat séniors féminin ont été mises en place. Les clubs concernés sont invités à remplir les fiches via le lien qu'ils ont reçu sur leur boîte mail officielle.

Retour des fiches « éducateurs » depuis le début de saison :

Championnats	Nb commentaires « réservé »	Nb commentaires « très réservé »
D3	1	2
D4	2	1
U15	2	1
U18	4	-

La Commission rappelle que les fiches prévention « papier » ne doivent plus être utilisées. Les clubs doivent se servir de l'application prévue à cet effet. Les fiches manuscrites seront dorénavant refusées.

RAPPEL : Il est impératif de remplir toutes les rubriques, notamment la dernière s'appelant « motif », que votre évaluation soit positive ou négative, et surtout en cas d'avis réservé et très réservé.

ARBITRES : nous vous rappelons que seuls les championnats Séniors F, D3, D4, U18 et U15 sont concernés par les fiches prévention.

L'application « fiche prévention arbitre » identique à celle des éducateurs est à l'étude, et sera utilisable avant fin octobre. Un mail sera adressé à tous les arbitres par le secrétariat dès qu'elle sera effective.

2/ Informations et questions diverses :

. Les Co-Présidents de la Commission sont invités à la plénière du jeudi 3 octobre à 19h.

. Des modifications seront proposées par la Commission au prochain Comité Directeur concernant les challenges du Fair-Play et de la Sportivité.

BENEVOLE DU MOIS : La Commission a réfléchi à la demande de JF JEANNET. Une proposition sera faite lors du prochain Comité Directeur.

3/ Dates à retenir :

. 25/10/19 : Assemblée Générale d'hiver à VIRIAT à 19h.

. 08/11/19 : Soirée des récompenses à ATTIGNAT à 19h.

. 04/04/2020 : Festival Foot U13

4/ La Commission Prévention recrute !

Les personnes souhaitant rejoindre notre Commission sont priées de le faire savoir par e-mail auprès du secrétariat du District : district@ain.fff.fr

Fin de la réunion 20h

Prochaine réunion : jeudi 28/11/2019

COMMISSION FEMININES

Plan de Performance Fédéral U14 F

Les joueuses listées ci-dessous sont convoquées pour une séance de perfectionnement qui aura lieu le **Mercredi 18 Décembre 2019 de 14h à 16h (lieu à déterminer)**.

MOIRAUD	Léna	ESB MARBOZ	2006
BASSET	Anouk	ESB MARBOZ	2006
VINCENT	Sorenza	FBBP 01	2006
DIAS SENDAO	Lily	FBBP 01	2006
NALLET	Alice	FBBP 01	2006
MEZITI	Mathilde	FBBP 01	2006
HASANAJ	Denisa	FBBP 01	2006
KORBOSLI	Anissa	FBBP 01	2006
BOI	Elya	SC PORTES DE L'AIN	2006
DUC MAYER	Morgane	ST DENIS AMBUTRIX	2006
GRENAUD	Perrine	ST DENIS AMBUTRIX	2006
RIQUIER	Eryne	BRESSE FOOT 01	2006
RIQUIER	Eva	BRESSE FOOT 01	2006
GLATOUT	Jeanne	BRESSE FOOT 01	2006
BUCILLAT	Axelle	BRESSE FOOT 01	2006
KILICER	Maëlys	GJ HAUT BUGEY	2006
BALAGHNI	Inès	CONCORDIA FC	2006
BOURBON	Auréline	CS LAGNIEU	2006
CARRON	Océane	CS LAGNIEU	2006
PALIX	Sophia	AS MISERIEUX TREVoux	2006
SCHNEPF	Liberty	ESSOR BRESSE SAONE	2006
LACHARME	Manon	ESSOR BRESSE SAONE	2006

Plan de Performance U12F – U13F

Les joueuses listées ci-après sont convoquées à un match de sélection le **Mercredi 20 Novembre à St Bénigne** (terrain synthétique) face à la section sportive féminine du collège Chintreuil de PONT DE VAUX. **Rdv à 13h30 sur place.**

IHSSAN	Romaïssa	AIN SUD FOOT	2008
MAGRO	Eva	AIN SUD FOOT	2007
DUMOULIN	Roxanne	AS MONTMERLE	2008
PERRIER	Margot	AS MONTREAL LA C.	2008
POUPON	Pauline	AS MONTREAL LA C.	2007
PHARIZAT	Jeanne	BRESSE TONIC FOOT	2007
COIFFET	Lou	CS BELLEY	2007
HOAREAU	Laura	CS BELLEY	2007
JENFI	Julia	CS BELLEY	2007
VION	Lilou	CS BRESSOLLES	2008
BERNARD	Emma	ES REVERMONTAISE	2008
BOUVARD	Emma	ES REVERMONTAISE	2007
DURAND	Madison	ES REVERMONTAISE	2007
GUERIN	Valentine	ES REVERMONTAISE	2008
BOURCIER PETIT	Marie-Léa	ESSOR BRESSE SAONE	2007
MONIN	Thalys	ESSOR BRESSE SAONE	2007
DJELASSI	Aïcha	FBBP 01	2007
SAUSSE	Coline	FBBP 01	2007
FOUDRAIN	Estelle	FC COTIERE LUENAZ	2008
BOULAY SUAU	Salomé	FC CURTAFOND CONF.	2007
BREGAND	Laura	PLAINE REVERMONT F.	2007
FLORIN	Line	VEYLE SAONE FC	2008

Championnats Séniors F

- Les résultats des rencontres **Séniors à 8** devront absolument être saisis avant le **Lundi 11 Novembre minuit** sous peine de match perdu. Reprise de la deuxième phase le **week-end du 23 Novembre 2019**.
- Les résultats des rencontres **Séniors à 11** devront absolument être saisis avant le **Vendredi 20 Décembre midi** sous peine de match perdu. Reprise de la deuxième phase le **week-end du 29 Février 2020**.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 et U19 : 2 délégués

Seniors D5 et D6 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U17 et U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

RAPPEL DES REGLEMENTS

21.3) Obligations concernant les équipes de jeunes

21.3.1) Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes :

- ✓ D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8
- ✓ D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

- Ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.
- Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement.

Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

Présents : MM PELLET, BACONNET, BOURDON, DELIANCE, VERNAY, GITTIEREZ.

Courriers :

- du club de Veyle Saône et de Mr DEPRET, arbitre de la rencontre U18 D2 du 26/10/19 Veyle Saône/Fo Bourg 1
- Autorisation d'entente Bresse Foot 01 et Bresse Sud RC pour la catégorie U18. Le club responsable est Bresse Foot 01.
- du FC Mas Rillier : réponse faite.
- Réclamation de l'ESB Marboz concernant le match Marboz 5/Bresse Nord 2.

- Réclamation de Plaine Tonique concernant le match Plaine Tonique 3/FC Bressans 4 (coupe des Groupements).
- de l'AS Montmerle : réponse faite.



CLUBS PRENEZ NOTE !

42.14) Arbitrage par joueur

42.14.1) Le match à arbitrer ne suit pas obligatoirement au calendrier la sanction disciplinaire, le joueur est rétabli dans ses droits après avoir purgé la sanction infligée par la commission de discipline et ce jusqu'au jour où il doit arbitrer (le joueur est requalifié à compter du lundi qui suit son arbitrage).

Le joueur sanctionné qui est indisponible le samedi soir doit le faire savoir à la Commission des Règlements dès connaissance de sa sanction.



Dossier n° 72

Match n° 21583555 : Veyle Vieux Jonc 1/Bresse Dombes 1 – seniors D4 poule C – du 20/10/2019

Réserve d'avant match de l'équipe de Bresse Dombes concernant le nombre de joueurs autorisés ayant un cachet « mutation » pour l'ensemble de l'équipe de Veyle Vieux Jonc.

Réserve recevable.

Le club de Veyle Vieux Jonc est en 3^{ème} année d'infraction au statut de l'arbitrage et le nombre de mutations autorisé pour la saison en cours est de 0.

Après pointage de l'équipe de Veyle Vieux Jonc, 3 joueurs avec le cachet « mutation » ont participé à la rencontre.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Veyle Vieux Jonc 1.

L'équipe de Bresse Dombes 1 récupère le gain de la victoire.

Score :

Veyle Vieux Jonc 1 : 0 but / 0 point

Bresse Dombes 1 : 1 but / 3 points

Le club de Veyle Vieux Jonc est redevable de la somme de 49 €uros au District pour frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Peyrieu est redevable de la somme de 64 €uros au District.

Dossier n° 73

Match n° 21582495 : Ambérieur FC 1/Plaine Tonique 1 – seniors D1 poule A – du 27/10/2019

Réserve d'avant match de Plaine Tonique 1 concernant la qualification et/ou la participation du joueur TOURE Sidy Mohamed (licence n° 9602844508) au motif que sa licence a été enregistré moins de 4 jours francs avant le jour de la rencontre.

Réserve recevable.

Après vérification, il s'avère que la licence n° 9602844508 de TOURE Sidy Mohamed a été définitivement enregistrée à la date du 9/10/2019.

De ce fait, la rencontre ayant eu lieu le 27/10/19, le délai de 4 jours francs est largement respecté.

En conséquence, la commission valide le résultat acquis sur le terrain.

Le club de Plaine Tonique est redevable de la somme de 49 €uros au District au titre des frais de dossier.

Dossier n° 74

Match n° 21891469 : Ol. Buyatin 1/Dombes Bresse 1 – Féminines à 11 poule B – du 27/10/2019

Réserve d'avant match de l'équipe de Ol. Buyatin 1 concernant le nombre de joueuses autorisées ayant un cachet « mutation » hors période de l'équipe de Bresse Dombes 1.

Réserve recevable.

Après pointage de l'équipe de Dombes Bresse 1, il s'avère que 5 joueuses ont un cachet mutation hors période au lieu des 2 autorisées (article 160 des Règlements de la FFF).

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Dombes Bresse 1.

L'équipe de Ol. Buyatin obtient le gain de la rencontre.

Score :

Ol. Buyatin 1 : 0 but / 3 points

Dombes Bresse 1 : 0 but / 0 point

Le club de Dombes Bresse est redevable de la somme de 49 €uros au District au titre des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente.

Dossier n° 75

Match n° 21582630 : Bresse Foot 01/Bâgé – Seniors D2 poule A – du 27/10/19

Réserve d'après match du club de Bâgé portant sur la participation du joueur PONT Arnault (licence n° 88403050) à la rencontre pré citée, au motif que celui-ci a participé à la rencontre de lever de rideau ayant opposé les clubs de Bresse Foot 01 3 et Bâgé 2, en tant que joueur.

Réserve recevable.

Les vérifications des feuilles de match de ces 2 rencontres laissent apparaître que le joueur PONT Arnault figure bien sur les deux feuilles de match.

Il convient de préciser qu'au titre de la seconde rencontre, le dit joueur, bien qu'inscrit, n'a pas participé à la rencontre.

Pour rappel, un joueur qui participe à un match est celui qui prend effectivement part au jeu à un moment quelconque de la partie (art. 148 des Règlements de la FFF).

L'article 28.2 des Règlements du District précise par ailleurs que tous les joueurs figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre.

Au regard de ce qui précède, la Commission des Règlements confirme le score acquis sur le terrain.

Le club de Bâgé est redevable de la somme de 49 €uros au District au titre des frais de dossier.

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 5 novembre 2019

Présents : Bernard BARDET, Jacques CONTET, David BEREIZIAT, Mathieu FAUSSURIER.

Championnat D5

La première phase se terminera au mois de décembre.

La seconde phase comprendra 5 poules de 6 équipes au premier niveau (30 équipes) comprenant les 2 premiers de chaque poule et les 4 meilleurs troisièmes - classement art.23 des règlements généraux du district – les autres équipes seront réparties dans des poules de 8 à 10 équipes pour le deuxième niveau. Il est possible d'inscrire une équipe pour la seconde phase au deuxième niveau.

Courriers :

Portes de l'Ain Sc : arrêté municipal terrain de St ANDRE de CORCY, rencontre D1 reprogrammée 16 février.

St Denis Bug. Ambutrix Fc : terrain impraticable pour 3 novembre, rencontre D5 poule B reprogrammée le 17/11.

Belley Cs et Ambérieu Fc : accord des 2 clubs pour reporter rencontre du 3 novembre suite décès personne de Belley CS. Match D1 reprogrammé au 16 février 2020.

Portes de l'Ain Sc : changement de terrain rencontre D4 du 10 novembre.

Peyrieu Sc : modification date rencontre D5.

Feillens Us : changement horaire rencontre du 17 novembre (validation par footclubs).

Fc Bresse Nord : changement de terrain rencontre D4 du 10 novembre.

Nous sommes encore dans la phase aller du championnat (sauf pour D5).

En cas de terrain impraticable voir avec le club adverse pour inverser la rencontre. Bien prévenir tous les officiels et envoyer un e.mail au district.

Modifications de rencontres

Compétition	D4	Poule :	C	N° de match :	21583566
Rencontre :	Portes de l'Ain Sc 2 - Veyle Saône Fc 3				
Initialement prévu le :	10/11/2019	Heure :	12h30	Stade :	E.LARGE de St ANDRE de CORCY
Aura lieu le :	10/11/2019	Heure :	12h30	Stade :	Municipal de TRAMOYES
Commentaire:					

Compétition	D5	Poule :	A	N° de match :	21836147
Rencontre :	Peyrieu Sc 1 - Anglefort As 1				
Initialement prévu le :	10/11/2019	Heure :	14h30	Stade :	Du Fresne à PEYRIEU
Aura lieu le :	09/11/2019	Heure :	14h30	Stade :	Du Fresne à PEYRIEU
Commentaire:	Accord de 2 clubs.				

Compétition	D4	Poule :	D	N° de match :	21583697
Rencontre :	Fc Bresse Nord 2 - Fc Plaine Tonique 2				
Initialement prévu le :	10/11/2019	Heure :	12h30	Stade :	Municipal de ST JULIEN sur REYSS.
Aura lieu le :	10/11/2019	Heure :	12h30	Stade :	Municipal de ST JEAN sur REYSS.
Commentaire:					

COMMISSION COUPES

Réunion du 05 novembre 2019

Présents : Bernard BARDET, Jacques CONTET, David BEREIZIAT, Mathieu FAUSSURIER.

Courriers :

Dombes Bresse Fc 1 - Misérieux Trévoux As 2 report coupe de l'Ain au 9 février 2020.

Ambronay St Jean le Vieux Ent. : terrain impraticable arrêté municipal report coupe de l'Ain contre Us Berges du Rhône au 15 décembre 2019.

Veyle Saône Fc : changement de terrain coupe de l'Ain du 3 novembre.

Ent.Revermontoise, Fc Bords de l'Ain: inversion rencontre coupe des groupements du 3 nov. 2019.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 5 novembre 2019

Présents : Bernard BARDET, Jacques CONTET, David BEREIZIAT, Mathieu FAUSSURIER.

Courriers :

Seconde phase U15 F

D1 5 équipes championnat par match aller-retour calendrier sur site.

D2 8 équipes les 2 premières journées en plateau puis championnat.

Le 9 novembre

- à TREVOUX : **Misérieux Trévoux 1 – Essor Bresse Saône 2 – Bresse Foot01 2 et Thoissey 1**

- à BELLIGNAT : **Plastics Vallée 1 – Côtière Meximieux Villieu 1 – Bourg Sud 1 – Ent Marboz Viriat 1**

Le 16 novembre

- à MEXIMIEUX : **Côtière Meximieux Villieu 1 - Misérieux Trévoux 1 - Plastics Vallée 1 - Thoissey 1**

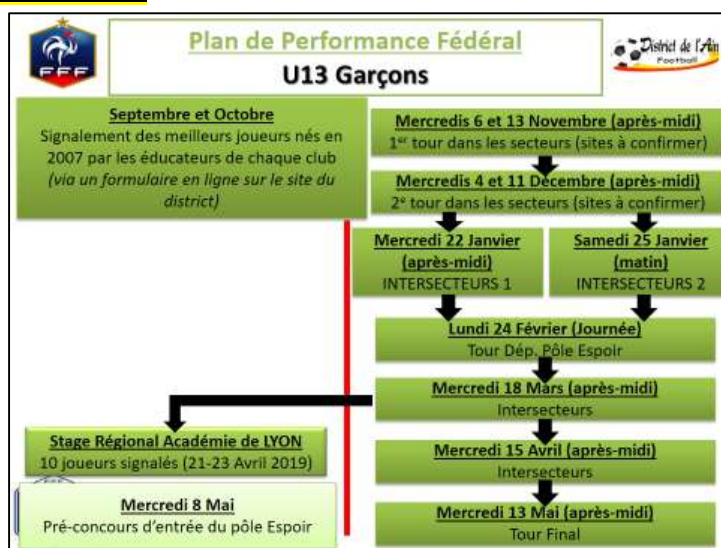
- à FEILLENS : **Essor Bresse Saône 2 – Bresse Foot01 2 - Bourg Sud 1 – Ent Marboz Viriat 1**

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

PARCOURS U13 (Joueurs nés en 2007) :

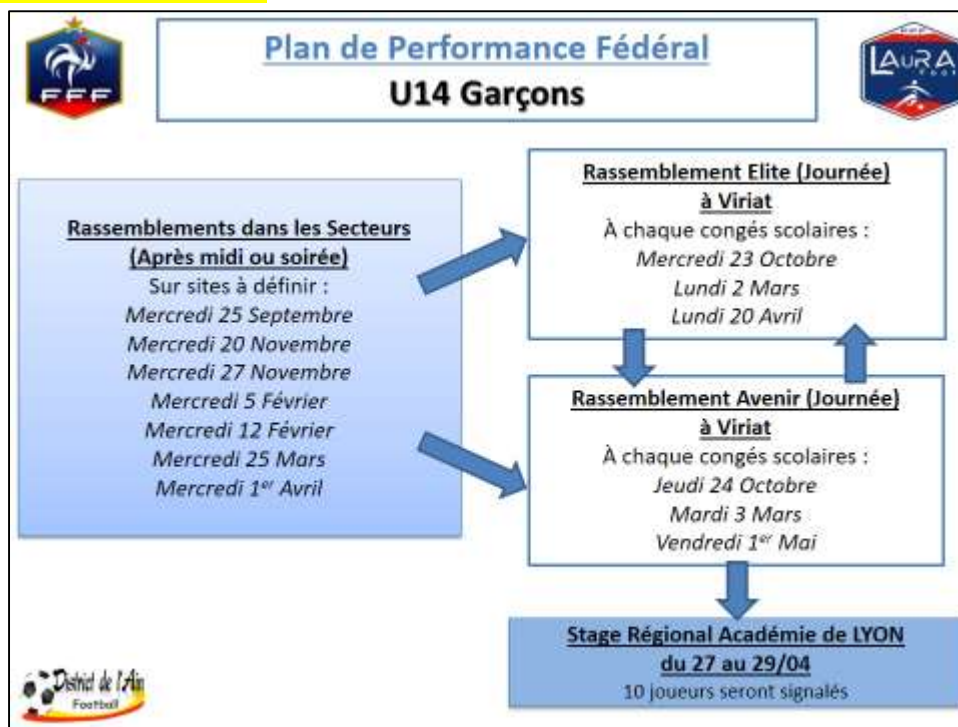


Listing des joueurs U13 par secteur pour les premiers rassemblements du 6 et 13 Novembre prochain. Les joueurs ci-dessous recevront une convocation.

Mercredi 6 Novembre - Haut Bugey - Bellignat			Mercredi 6 Novembre - Bugey/Cotière - St Vulbas		
CLUB	NOM	Prénom	CLUB	NOM	Prénom
AS MONTREAL LA CLUSE	DURY	Tom	FCSVPA (St Vulbas)	NIVOIS	Sandro
AS MONTREAL LA CLUSE	MALLET MAISONNETTE	Ilan	FCSVPA (St Vulbas)	CAMPO	Josselin
AS MONTREAL LA CLUSE	PIROUX	Romain	FCSVPA (St Vulbas)	MICHEL	Theo
AS MONTREAL LA CLUSE	BEY	Nicolas	FCSVPA (St Vulbas)	BLANC TILLIER	Max elioth
AS MONTREAL LA CLUSE	FERNANDEZ RONCIN	Lucas	FCSVPA (St Vulbas)	SEYSELLE	Julien
AS MONTREAL LA CLUSE	LAALAOUA	Illias	AMBERIEU FC	MATHIEU	Gabriel
AS MONTREAL LA CLUSE	MAGOUH	Reda	AMBERIEU FC	MANSOURI	Marwen
CONCORDIA BELLEGARDE	CHAVAGNAT	Come	AMBERIEU FC	BARROIS	Swann
CONCORDIA BELLEGARDE	ABOUSSIF	Mohamed	AMBERIEU FC	MOHAMMAD	Hussain
CONCORDIA BELLEGARDE	PRIETO	Mathis	AMBERIEU FC	HALJILJI	Andi
CONCORDIA BELLEGARDE	KHACHIN	Aarone	AMBERIEU FC	VAUTRIN	Lucas
CONCORDIA BELLEGARDE	GRET	Nicolas	AMBERIEU FC	TOUKABRI	Haikel
CONCORDIA BELLEGARDE	WISPELAERE	Mathys	FC SERRIERES VILLEBOIS	ROOSE	Tibaud
US ARBENT MARCHON	GOURRAUD	Aimé	FC SERRIERES VILLEBOIS	ZITO	Enzo
US ARBENT MARCHON	KEMMOUN	Wahib	FC MAS RILLIER	ARBANT	Hugo
US ARBENT MARCHON	DJIRE	Ismail	CS LAGNIEU	GROUX	Ilhan
US ARBENT MARCHON	EREN	Arda	CS LAGNIEU	AKANNY	Issa
US ARBENT MARCHON	TAGHIAOUI	Ilyas	CS LAGNIEU	TRIGON	Sacha
US ARBENT MARCHON	BASPINAR	Ediz	CS LAGNIEU	HAUSSEMONT	Baptiste
GJ HAUT BUGEY	MILAUDI	Medhi	CS LAGNIEU	DUFOUR	Mathis
GJ HAUT BUGEY	PAGEAUD	Lorenzo	CS BELLEY	HUMBERT	Evan
GJ HAUT BUGEY	FEREIRA MARQUES	Clement	CS BELLEY	BERTHOLET	Valentin
US NANTUA	SUNA	Ismail	CS BELLEY	LACHIZE	Antonin
US NANTUA	UKZMAJLI	Muhamet	CS BELLEY	SANTOS	Melvin Cantero
US NANTUA	DINEK	Arda	CS BELLEY	MOKADDEM	Zyad
VALSERINE FC	BENSEFIA	Wassim	CS BELLEY	ABARKAN	Adame
VALSERINE FC	DEBRAS	Antoni	CS BELLEY	BUIS	Alexandre
VALSERINE FC	MILONE	Quentin	F.C COTIERE LUENAZ	DA SIVA PINTO	Gabriel
VALSERINE FC	MORALES	Ilan	F.C COTIERE LUENAZ	SOUF	Mohamed
VALSERINE FC	DA SILVA SA	Mathéo	F.C COTIERE LUENAZ	LABORDE	Theotim
OYONNAX PVFC	BEN RAHMOUN	Nael	F.C COTIERE LUENAZ	CALOGINE	Thomas
OYONNAX PVFC	SAIOUD	Rami	F.C COTIERE LUENAZ	MESKINE	Redouane
OYONNAX PVFC	MABROUK	Rayen	F.C COTIERE LUENAZ	FERBER	Eloane
OYONNAX PVFC	KARROU	Mohamed	F.C COTIERE LUENAZ	DIAS COSTA	Matteo
OYONNAX PVFC	TOUCH	Idris	ST-DENIS/AMBUTRIX FC	MAZUIR	Lorenzo
OYONNAX PVFC	BIFI	Amine	ST-DENIS/AMBUTRIX FC	MORRIER	Romann
OYONNAX PVFC	SERROUKH	Wail	ST-DENIS/AMBUTRIX FC	GIGANOT	Gabin
OYONNAX PVFC	AMAMOU	Yanis	ST-DENIS/AMBUTRIX FC	JACQUEMOT	Noam
OYONNAX PVFC	EL BAHRMI	Walid	AIN SUD FOOT	CODJO EVORA	Noah
US IZERNORE	DOUYERE	Kerhan	AIN SUD FOOT	FODDIS	Matheo

Mercredi 13 Novembre - Bresse - Viriat			AIN SUD FOOT	BESSOU	Joany
CLUB	NOM	Prénom	AIN SUD FOOT	GIACOMETTI	Bastien
C.S VIRIAT	BREVET	CLEMENT	AIN SUD FOOT	REZEG	Ayoub
C.S VIRIAT	PONSOT	ARTHUR	AIN SUD FOOT	DANNER	Kenzo
C.S VIRIAT	BREVET	Clement	AIN SUD FOOT	MOKADAM	Elyaz
C.S VIRIAT	PONSOT	Arthur	AIN SUD FOOT	DIALLO	Amadou
C.S VIRIAT	PIN	Kyllian	AIN SUD FOOT	MESBARKI	Nawfel
C.S VIRIAT	JAMBON	Adrien	AIN SUD FOOT	BURDIN	Enzo
JS BRESSE DOMBES	BOUTRON	HUGO	AIN SUD FOOT	ISSHAN	Mathias
JS BRESSE DOMBES	MURER	MAEL	AIN SUD FOOT	ZOUAOUI	Adam
JS BRESSE DOMBES	BERTHAUD	JULIEN	US DOMBES	BRUYERE	Mathis
JS BRESSE DOMBES	CURTET	AXEL	US DOMBES	BRUEL	Dorian
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	POLLIN	SOLAL	US DOMBES	DURAND	Hugo
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	BOUILLLOUX	SWAN	SC PORTES DE L'AIN	JOUSSEAUME	Maxence
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	VULLIN	LENY	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	ZODEOUGAN	Josse
PLAINE REVERMONT FOOTBALL	COUTURIER	ROMAIN	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	LAPLANTE	Luka
ES REVERMontoise	CHARNAY	Gabin	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	GUICHARDON	Lucas
ES REVERMontoise	GEOFFRAY	Romain	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	MICHEN	Titouan
ES REVERMontoise	PECHU	Etienne	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	GUILLOT	Maxence
FOOTBALL CLUB BRESSANS	BRUNARD	Louison	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	DUCHAMP	Kylian
FOOTBALL CLUB BRESSANS	Chevalier	Quentin	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	VIOLLET GASTRIN	Kilian
FOOTBALL CLUB BRESSANS	Pochon Fabre	Samuel	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	JACQUILLER	Nathan
FOOTBALL CLUB BRESSANS	Romagnolo	Quentin	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	LAGARDE	Clovis
FOOTBALL CLUB BRESSANS	De Palma	Loris	CLUB MULTISPORT BRESSOLLES	MICHEL	PAUL
FC BORDS DE L AIN	JACOTY	MILLIAN	Mercredi 13 Novembre - Val de Saône - St Didier/Chalaronne		
FC BORDS DE L AIN	PARRACHO	JOCELYN	CLUB	NOM	Prénom
FC BORDS DE L AIN	GALLARD	ANTOINE	FC VEYLE SAONE	DE POORTER	MAURO
FBBP01	ABRAOU	Yassine	FC VEYLE SAONE	FORICHER	STAN
FBBP01	BENCHAO	Noe	FC VEYLE SAONE	MONNET	LUCAS
FBBP01	GAULTEAU	Robin	FC VEYLE SAONE	VIVANT	GABIN
FBBP01	GROBOST	ADRIEN	FC VEYLE SAONE	KUCHARSKI	MALO
FBBP01	HARDY	Arthur	FC BORD DE VEYLE	REVOL	Emrys
FBBP01	PERICHON	Thibaud	FC BORD DE VEYLE	PERRIN	Noam
FBBP01	POMI	Robinson	FC BORD DE VEYLE	GUYON	Yanis
FBBP01	MERY	Maxence	FC DOMBES BRESSE	ODEN DEVAUX	LOUIS
BRESSE TONIC FOOT	VIVIER	Benjamin	FC DOMBES BRESSE	MOLINA	ENZO
BRESSE TONIC FOOT	MOUMEMBE	Keylan	ESVS THOISSEY	BONVARLET	GREGORY
BRESSE TONIC FOOT	ANDRE	Samuel	ESVS THOISSEY	LACROIX	TRISTAN
BRESSE TONIC FOOT	LOPEZ	Amory	ESVS THOISSEY	PERRAUD	NOLAN
BRESSE TONIC FOOT	MAES	Evan	ESVS THOISSEY	STAUMONT	GABIN
BOURG SUD	BEHOCARAY	Oihan	ESVS THOISSEY	MERT	IDRISS
BOURG SUD	BOUCHELGHOUIM	Ayman	SC MILLE ETANGS	TRUMPF	QUENTIN
BOURG SUD	EL MOTTAKI	Soufian	SC MILLE ETANGS	RENARD	MATTEO
BOURG SUD	SAYOUR	Ilyasse	ESSOR BRESSE SAONE	BENON	Luka
BOURG SUD	SBIA BUFALO	Noham	ESSOR BRESSE SAONE	CHAMPION	Sacha
BOURG SUD	DOUKAR	Naofel	ESSOR BRESSE SAONE	FAURITE	Killian
BOURG SUD	MEKHLLOUFI	Anis	ESSOR BRESSE SAONE	MEJEAN	Rémy
BOURG SUD	MICHAUD	Romain	ESSOR BRESSE SAONE	PELLETIER	Noah
BOURG SUD	HAMMOU SAABANE	Anas	ESSOR BRESSE SAONE	SALLES	Gabriel
BOURG SUD	HANOUNI	Youness	ESSOR BRESSE SAONE	VIGOUREUX	Maxence
ATTIGNAT	BOUZIDI	Nicolas	JASSANS-FRANS	MARIANI	LUCAS
ATTIGNAT	CURNILLON	Mathis	JASSANS-FRANS	CARELLE	TOM
ATTIGNAT	CURNILLON	Noman	JASSANS-FRANS	CHATELARD	LORENZO
OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01	PRODANU	MATHEO	JASSANS-FRANS	DUPUY	MAXIME
OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01	LAHOIRI	RYAD	JASSANS-FRANS	MONNET	GABIN
OLYMPIQUE SUD REVERMONT 01	SAINT ANDRE	ALEXIS	JASSANS-FRANS	SEMANAS	FABIO
BRESSE FOOT 01	FEVRE	GABIN	JASSANS-FRANS	POLLET DOUAY	YANIS
MARBOZ	MALIN	Maxime	JASSANS-FRANS	BARBIERO	Tilio
MARBOZ	PERRET	Mael	FC DOMBES	MAZUI	ENZO
MARBOZ	GUEDES	Enzo	FC DOMBES	ESCOFFIER	TOM
MARBOZ	GOALES	Nolan	FC DOMBES	RODRIGUEZ	EMILIO
			US 3 RIVIÈRES	BENYAMINA	Melvin
			US 3 RIVIÈRES	BARDOT	Aaron
			US 3 RIVIÈRES	BOUTY	Erwan
			US 3 RIVIÈRES	LAFONT	Adrien
			US 3 RIVIÈRES	DUBUISSON	Johan
			US 3 RIVIÈRES	CHARVIEUX	Léo
			US 3 RIVIÈRES	CALAS	Robin

PARCOURS U14 (Joueurs nés en 2006) :



CLUB	NOM	Prénom	Date de naissance
AIN SUD FOOT	JEAN-JOSEPH	Whesley	09/07/2006
AIN SUD FOOT	SARTRE	Loan	05/01/2006
AS MISERIEUX TREVOUX	VAGANEY WEIDMANN	Alan	17/01/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	COCA Y GUERRERO	Maxime	12/06/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	LOPEZ	Nathan	20/01/2006
BOURG SUD	CHAGRAOUI	Amine	17/01/2006
CS VIRIAT	BUATHIER	Paul	07/05/2006
FBBP01	BAILLIVY	Noah	06/07/2006
FBBP01	BILLET	Mathis	22/01/2006
FBBP01	CARRIERE	Sacha	04/03/2006
FBBP01	DIALLO	Amadouwoury	02/08/2006
FBBP01	DOUMAZ	Nahil	21/02/2006
FBBP01	GROSCARRET	Axel	25/05/2006
FBBP01	PAUGET	Tom	12/01/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	DA SILVA MARTINS	Lorenzo	30/03/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	FRANZETTI	Lucas	09/05/2006
OYONNAX PVFC	OIJAGHBI	Sofiane	27/07/2006
OYONNAX PVFC	SIDIBE	Fode	20/06/2006
OYONNAX PVFC	SANTANA	Matteo	26/05/2006
US ARBENT MARCHON	KEMMOUN	Majid	04/01/2006
US ARBENT MARCHON	KMIHA OUAHDANI	Bader	24/01/2006
AIN SUD FOOT	HAOUES	Fares	22/10/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	BREGIEIRO	Téo	04/11/2006
ES REVERMontoise	PAGE	Mathis	02/03/2006
ESSOR BRESSE SAONE	BERRY	Nathan	02/05/2006
ESSOR BRESSE SAONE	CHAVANNE	Mathis	15/02/2006
ESSOR BRESSE SAONE	COLAS	Maxime	10/05/2006
FBBP01	BUATOIS	Corentin	09/12/2006
FBBP01	KRASNIQI	Lirian	28/06/2006
FC VEYLE SAONE	BEAUDET	Esteban	10/09/2006
FC VEYLE SAONE	BUELLET	Mylan	17/02/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	RETIERE	Mathis	06/01/2006
JASSANS-FRANS-FOOT	GONCALVES	Ruben	18/01/2006
OYONNAX PVFC	ARLI	Nébi	08/10/2006
OYONNAX PVFC	XIONG	Tom	05/04/2006
US ARBENT MARCHON	GUTZVILLER	Nael	16/01/2006

Pôle Espoir :			
FBBP01	DEBOURG	Fabrizio	27/02/2006
FBBP01	LAFFONT	Louison	11/04/2006
Excusés en Octobre :			
AS MONTREAL LA CLUSE	LIEVIN	Lilian	08/04/2006
CONCORDIA FC	BOUTELDJA	Nolan	19/08/2006
Blessés en Octobre :			
AIN SUD FOOT	PEREZ	Jessim	16/11/2006
FBBP01	PEYROT	Marius	14/04/2006
FBBP01	PIQUERAS	Enzo	30/10/2006
FBBP01	CHARBONNIER	Jeremy	10/05/2006
CS VIRIAT	BOULLY	Remi	01/01/2006
ESB MARBOZ	PHILIBERT	Quentin	05/08/2006
ESSOR BRESSE SAONE	CROZET	Charlie	18/02/2006
A revoir en Novembre:			
US ARBENT MARCHON	SAIDI	Nadir	28/05/2006
Arrêt :			
ESB MARBOZ	RODET	Johan	08/02/2006
Non retenus pour la suite du parcours :			
BOURG SUD	HAMMOU SABAANE	Elias	09/01/2006
COTIERE MV	LEONE	Tom	14/05/2006
AS MONTREAL LA CLUSE	TUNCA	Emre	18/05/2006
CS VIRIAT	CADEL	Matthew	25/04/2006

FORMATIONS DE CADRES

TRIMESTRE 1 : SEPTEMBRE, OCTOBRE & NOVEMBRE

Module U9 : Vendredi 18 et Samedi 19 Octobre à MONTREAL LA CLUSE

Une attestation de formation a été délivrée aux candidats suivants :

COT. MEXIMIEUX VILLIEU

MARECHAL Sylvain

JASSANS FRANS FOOTBALL

BAS Jérôme

FC MAS RILLIER

SAUVAGERE Laurent

MONTREAL LA CLUSE

VILLEDIEU Raphaël

TAVARES FERREIRA Anne Christine

HENNEBOIS Geoffrey

JEANTEL Mikaël

MONTI Antonin

Module U15 : Vendredi 18 et Samedi 19 Octobre à BELLEY

Une attestation de formation a été délivrée aux candidats suivants :

IZERNORE

GOMES MOREIRA Danny

ST MARTIN DU MONT

VERNE Florian

ES FOISSIAT ETREZ

CHIROT Jonathan

JASSANS FRANS FOOTBALL

CORREIA Frédéric

HALTER Vincent

CS BELLEY

DAMELET Romain

GHILAS Sofiane

LELUBRE Léo

THOISSEY ESVS

VETTER Arnaud

BRESSE DOMBES JS

GENTELET Jérémy

Module U9 Jeunes Cadres : Lundi 21 et Mardi 22 Octobre à ST MARTIN DU MONT

Une attestation de formation a été délivrée aux candidats suivants :

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

BERNARD Laura
BUFFAVAND Erin
DUVERGER Meline
VACQUIER Victor

MARBOZ ESB

DUPAIN Timoléon
GRIOT Jérémy

CS VIRIAT

DE CARVALHO Anthony
DONJON Loan
ROY Alexis

FAREINS SAONE VALLEE FOOT

CHAVRONDRIER Julian

BRESSE DOMBES JS

FOURNIER BERGERON Xavier
PELUX Samuel

CS VALROMEY

Gaëtan CHEVALLIER
Loïs CHEVALLIER
Léo MORGNIEU
Hugo MARTINAND

Module U11 Jeunes Cadres : Lundi 28 et Mardi 29 Octobre à MARBOZ

Une attestation de formation a été délivrée aux candidats suivants :

FC PLAINE TONIQUE

ANDRE Jérémy
BAR Erwan
BOZONNET Aurélien
COLLET Arthur
DRUGUET Samuel
JOSSERAND Antonin
VERMANDEL Ethan
VERNE Kenny

BOURG FO

AMAR Aniss

PLAINE REVERMONT FOOT

BONNAMENT Elien
BURDEYRON Hugo
DANJEAN Loris

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

DUVERGER Meline
GIROUX Eva
INGEGNERI Mathilde

CS VIRIAT

KONE Arouna
MICHON Victor
RIGAUDIER Médéric
ROY Valentin
TAPONARD Tanguy

ES REVERMontoise

FRANCOIS Jason

MARBOZ

BASSET Martin
BOURCHANIN Thomas
CHIRON Matheo
FOUKAHI Zaki
PAGNEUX Cyprien
PIGUET Hugo

Module U7 : Vendredi 1^{er} Novembre à VALSERHONE

Une attestation de formation a été délivrée aux candidats suivants :

HAUTECOURT

CHANEL Thibaud
LACROIX Gérald

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

BIDIDI Philippe

ESB MARBOZ

GRIOT Jérémy
DUPAIN Timoléon

CONCORDIA BELLEGARDE FC

GRET Thomas
BENSEFIA Tarek
DELATTRE Kyllian

VALSERINE

MONY Emmanuel

VEYLE VIEUX JONC

PUSSET Laurent
GUIGUE Sebastien

AIN SUD FOOT

TRIAIY Bruno

BOURG SUD

ATTAOUI Hamza
BOUKABENE Suzy
EL SADRATI Chafik

TRIMESTRE 2 : DECEMBRE, JANVIER & FEVRIER**Module GB Initiation : Samedi 7 et 14 Décembre (Viriat) – 13 Inscrits**

Pré-inscriptions effectuées :

COTIERE MV

CUGNO Corentin
DEBAY Stephan
PANAROTTO Stephane

CS NEUVILLOIS

DA SILVA Alexandre

AIN SUD FOOT

BRUFFIN Raphael

BRESSE DOMBES JS

GENTELET Jérémy

ESSOR BRESSE SAONE

BATAILLARD Valentin
BOYAT Samuel

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

LEVESQUE Antonin

JASSANS FRANS FOOTBALL

RETIERE Manuel

SC MILLE ETANGS

BEAUGENDRE Frédéric

US IZERNORE

GOMES MOREIRA Danny

MARBOZ ESB

DUPAIN Timoléon

CFF2 : Du vendredi 20 au Lundi 23 Décembre (Viriat) – 21 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CULOZ GD COLOMBIER

ANGLADE Maxime
MASSON Cédric

BELLEGARDE CO

BENSEFIA Tarek
DELATTRE Kyllian
GRET Thomas

ST DENIS AMBUTRIX

CARVALHO Maxime

ATTIGNAT

PAKULA Alexandre

FC MAS RILLIER

ARBANT Fabien
MOLLICONE Rocco

AIN SUD FOOT

AGLOSSI Ludovic

PLASTICS VALLEE FC

BOCQUILLOD Lucie
ENNIQUI Abdelhakim

ESSOR BRESSE SAONE

BATAILLARD Valentin
BOULACHON Antonin
GLAUME Dimitri

SC PORTES DE L'AIN

VINCENT Romain

JS BRESSE DOMBES

EXPOSITO Lucas

CS VIRIAT

MARTINEZ Gary

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

VALSERINE FC

DEBRAS Cédric

MONY Emmanuel

CFF3 : Du vendredi 20 au Lundi 23 Décembre (Viriat) – 24 InscritsPré-inscriptions effectuées :**CULOZ GD COLOMBIER**

AMBARKI Mohamed

CAMBIER Matthias

SCALMANA Jordan

BELLEGARDE CO

ALTUNISIK Ersin

CHERUBIN Kenny

LAGNIEU

EL AMINE Soufiane

KOMBO Georges

CAROFF Dylan

GENAY AVS

KLAUSS Anthony

ESB MARBOZ

ELSENER Jérémy

NEVORET Benoît

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01

BESSY Jérôme

SC PORTES DE L'AIN

GIROUD Romain

ES REVERMONTAISE

DA SILVA Vincent

FAREINS SAONE VALLEE

DE OLIVEIRA Manuel

REVOLON Ludovic

BOURG FO

ABOUYAALA Kamal

AHTAF Jihad

LANDOULSI Wissem

ES LIERGUAISE

VEDEL Denis

AIN SUD FOOT

PIEROU Gilles

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

SAMTI Sofiane

ESSOR BRESSE SAONE

VERNOUX Alexandre

UF MACONNAIS

FICHET Nathan

Module U11 : Samedi 1er et 8 Février (Bellignat) – 7 InscritsPré-inscriptions effectuées :**PLASTICS VALLEE FC**

BOCQUILLOD Lucie

ENNIOUI Abdelhakim

GOKBOGA Bunyamin

LAKHDAR AZZOUZ Daragi

ST MAURICE DE GOURDANS

CAUDERON Guy

MARBOZ ESB

GRIOT Jérémy

BOURG FO

KURTI Egzon

Module U13 : Vendredi 21 et Samedi 22 Février (St Didier sur Chalaronne) – 3 InscritsPré-inscriptions effectuées :**HAUTECOURT****F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01**

BRESSE DOMBES JS

GENTELET Jérémy

CFF1 : Du mercredi 26 au samedi 29 Février (Viriat) – 9 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CULOZ GD COLOMBIER

ANGLADE Maxime
SCALMANA Jordan

BELLEGARDE CO

BENSEFIA Tarek
GRET Thomas

O. SUD REVERMONT 01

ANDROUIN GIOVANNETTI Cédric

ATTIGNAT

PAKULA Alexandre

JUJURIEUX

RIGOLLET Romain

AIN SUD FOOT

AGLOSSI Ludovic

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

DE PRETTO Sébastien

TRIMESTRE 3 : MARS, AVRIL & MAI

Certification CFF1 : Mercredi 11 Mars (Lieu à déterminer) – 5 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

BELLEGARDE CO

CHERUBIN Kenny

BRESSE DOMBES JS

GENTELET Jérémy

DOMBES US

GUILLET Dorian

SC MILLE ETANGS

ROMEAS Corentin

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

NEOLAS Martin

Module U11 : Vendredi 10 et Samedi 11 Avril (Lieu à déterminer) – 0 Inscrit

Module U9 Jeunes Cadres : Lundi 20 et Mardi 21 Avril (lieu à déterminer) – 0 Inscrit

CFF4 : Du Lundi 4 au jeudi 7 Mai (Viriat) – 5 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

GRAO Kévin
SANVERT Pierre

CS LAGNIEU

KOMBO Georges
CAROFF Dylan

BELLEY CS

BERTHAUD Manon

Certification CFF2 : Samedi 2 Mai (Viriat) – 2 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CFF2 :

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

HASAINÉ Mohammed

CFF3 :

US NANTUATIENNE

LEBEAU Benoit

Certification CFF1 : Mercredi 27 Mai (Lieu à déterminer) – 1 Inscrit

Pré-inscriptions effectuées :

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

Certification CFF4 : Vendredi 29 Mai (Viriât) – 7 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

FC DOMBES BRESSE

MAZUY Romain

VEYLE SAONE

CURSIO Maxime

F. BOURG EN BRESSE PERONNAS

DOMINGUEZ LLACER Mathieu

KALECHE Rémy

ST DENIS AMBUTRIX

MERCK Anthony

VEYLE SAONE

OZCELIK Yusuf

VIRIAT

GOUCEM Vincent

Certification CFF2/3 : Samedi 30 Mai (Viriât) – 3 Inscrits

Pré-inscriptions effectuées :

CFF2 :

MISERIEUX TREVoux

BARES Arthur

CFF3 :

NANTUA

NUNES Filipe

FC ST VULBAS PLAINE DE L'AIN

BEN BRAHIM Aniss

COMMISSION FOOT REDUIT

Présents : Frédéric Debost, Patrick Teppe, Patrick Chêne

U13

Les rencontres de la seconde Phase sont sur le site.

Site Championnat Choisir sa catégorie et son Niveau

Avant d'annuler une rencontre assurez-vous que vous ne pouvez pas l'inverser.

2 dates de report en cas d'annulation

Samedi 14 Décembre 2019

Samedi 21 Décembre 2019

Seconde Phase U13

Chaque club recevant :

- N'utilise plus les feuilles de plateau
- Imprime les feuilles de match par l'intermédiaire de Footclubs.
- Saisit les résultats sur Footclubs.
- Scanne la feuille de match par l'intermédiaire de Footclubs.

Festival Foot U13

Equipes Qualifiées pour la finale départementale du 4 Avril 2020 à **Bellignat** : Belley CS, Côtière MV, Essor Bresse Saône, Montréal, Bresse Tonic Foot, Bourg en Bresse Péronnas 01, Lagnieu, Bourg Sud, Bressans FC, Jassans Frans, Ain Sud Foot, Valserine, St Martin du Mont, Côtière Luénaz, Thoisse, Veyle Saône.

Vous trouvez sur le site :

Le nouveau championnat U13 avec les montées et descentes entre chaque Phase établi sur le nombre d'équipes de la saison 2019/2020 soit 157 équipes.

3 Niveaux en 1^{ère} Phase : D2 : Poules A, B, C, D
D3 : Poules E, F, G, H, I, J
D4 : Poules K, L, M, N, O, P, Q, R

4 Niveaux en 2^e Phase : D1, D2, D3, D4 les 2 équipes de D1 classées premières de chaque poule pourront disputer un critérium de Ligue en 3^e Phase.

Les équipes réserves ne pourront pas disputer le championnat de D1 lors de cette Phase.

4 équipes en Critérium de Ligue et 4 Niveaux en 3^e Phase : D1, D2, D3, D4

Durant ce championnat, vous pourrez avoir plusieurs équipes dans un même Niveau sauf dans les 2 poules de D1 de la seconde Phase. Si l'équipe ayant le plus petit indice ne monte pas, les autres ne pourront pas accéder au niveau supérieur. Les Ententes ne pourront pas évoluer en D1 lors de la 2^e Phase.

Le règlement du Championnat U13

Toutes les rencontres débutent à 13 h 30 sauf :

- à Polliat, Bressans FC (14 heures)
- à Curtafond, Bresse Tonic Foot (14 heures)
- à Grièges, Grièges Pont de Veyle (14 heures)
- à St Julien / Reyssouze, Bresse Nord (14 heures)

Règlement U13 –Précisions

Niveau D3

Si l'équipe ayant le plus petit indice dans ce Niveau ne termine pas première, l'équipe ayant un indice supérieur ne peut pas monter. C'est l'équipe classée seconde de la même poule qui accèdera.

Si celle-ci ne peut pas monter non plus, nous prendrons le meilleur deuxième des autres poules.

Niveau D4

Si l'équipe ayant le plus petit indice dans ce Niveau ne termine pas première, l'équipe ayant un indice supérieur ne peut pas monter. C'est l'équipe classée seconde de la même poule qui accèdera. Si le second accède aussi, c'est le meilleur deuxième des autres poules qui accèdera.

Attention : Il y a une poule de 8 en D4 mais il n'y aura que les 5 premières journées de comptabilisées. Comme il y a aussi un exempt, le classement se fera au nombre de points pondérés par nombre de matches (ratio) de chaque équipe.

U11

Un premier rassemblement des équipes féminines se déroulera le 7 Décembre 2019 et un second le 7 Mars 2020.

Pour les équipes évoluant en plateau, merci de les engager par mail auprès de la Commission Technique (à l'intention de Thibault Vallet) avant le 18 Novembre 2019. Les équipes concernées seront exemptes sur les plateaux U11 ou U9.

Si vous désirez inscrire une équipe formée de joueuses évoluant dans différentes équipes de garçons, merci de l'engager par mail auprès de la Commission Technique (à l'intention de Thibault Vallet) avant le 18 Novembre 2019. Merci aussi de nous préciser si nous devons dans ce cas exempter une de vos équipes U9 ou U11.

Vous trouvez sur le site :

Le calendrier 2019/2020 du Foot Réduit

Le Calendrier U11 1^{ère} Phase seconde partie de toutes les journées : Pratique, Foot Réduit, U11, Plateau U11

3 Niveaux toute la saison : D1 : Poules A, B, C, D
D2 : Poules E, F, G, H, I
D3 : Poules J, K, L, M, N, O, P, Q, R

Il y a encore des **modifications par rapport à la dernière Parution du calendrier U11 1^{ère} Phase 2^e Partie (Poule J). Merci de vérifier. Lors de la journée du 7 Décembre, il y aura certainement des modifications suite à l'engagement des équipes féminines sur le rassemblement Féminin. Nous vous tiendrons informé dès que les clubs auront confirmé leurs engagements.**

Le calendrier par journée : Compétitions, choisir sa catégorie et sa poule

U9

Un premier rassemblement des équipes féminines se déroulera le 7 Décembre 2019 et un second le 7 Mars 2020.

Pour les équipes évoluant en plateau, merci de les engager par mail auprès de la Commission Technique (à l'intention de Thibault Vallet) avant le 18 Novembre 2019. Les équipes concernées seront exemptes sur les plateaux U11 ou U9.

Si vous désirez inscrire une équipe formée de joueuses évoluant dans différentes équipes de garçons, merci de l'engager par mail auprès de la Commission Technique (à l'intention de Thibault Vallet) avant le 18 Novembre 2019. Merci aussi de nous préciser si nous devons dans ce cas exempter une de vos équipes U9 ou U11.

Vous trouvez sur le site

Le calendrier 2019 – 2020 du Foot Réduit

Le Calendrier de la seconde phase : Pratique, Foot Réduit, U9, Plateau U9

2 Niveaux toute la saison : D1 : Poules A, B, C, D, E, F, G, H, I, J

D2 : Poules K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W, X, Y, Z, AA, AB, AC, AD, AE

Il y a encore des **modifications par rapport à la dernière Parution du calendrier U9 2^e Phase. Merci de vérifier. (Poule A, Poule S, Poule Y).**

Le calendrier par journée : Compétitions, choisir sa catégorie et sa poule

Il est important de bien matérialiser la surface du gardien de but (8 m) afin de permettre la relance protégée.

U7

Merci de nous envoyer les plannings de vos rencontres de la seconde partie de la 1^{ère} Phase.

Un premier rassemblement des équipes féminines se déroulera le 7 Décembre 2019 et un second le 7 Mars 2020. Si vous désirez participer soit avec une équipe (ou plusieurs) évoluant sur les plateaux ou avec une équipe (ou plusieurs) formée(s) de joueuses évoluant dans différentes équipes de garçons, merci de l'engager par mail auprès de la Commission Technique (à l'intention de Thibault Vallet) avant le 18 Novembre 2019.

Il est important de bien matérialiser la surface du gardien de but (8 m) afin de permettre la relance protégée.

Nous rappelons que tous les clubs doivent faire une feuille de plateau pour toutes les rencontres y compris dans la catégorie U7.

Poules U7

Merci de nous signaler les changements dans le nombre d'équipes sur les plateaux et de nous envoyer vos calendriers lorsque vous les aurez établis suite à la parution des calendriers U13, U11 et U9.

Bugey 30 équipes

Poule A : Bords de l'Ain (2 équipes), Jujurieux (1 équipe), Leyment (1 équipe), Priay (2 équipes), Vaux en Bugey (3 équipes)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Poncin à 14 heures

Poule B : Ambérieu FC (4 équipes), Bettant (2 équipes), Châtillon la Palud (1 équipe), St Denis Ambutrix (2 équipes)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Bettant à 13 h 30

Poule C : Berges du Rhône (3 équipes), Lagnieu (3 équipes), Serrières Villebois (1 équipe), St Maurice de Gourdans (2 équipes), St Vulbas Plaine de l'Ain (4 équipes)

Plateau le à 14 heures

Bas Bugey 16 équipes

Poule G : Angletfort (1 équipe), CS Valromey (1 équipe), CO Plateau (1 équipe), Culoz Grand Colombier (2 équipes), Virieu (2 équipes)

Poule H : Bas Bugey Rhône (1 équipe), Belley CS (5 équipes), Colomieu (2 équipes), Massignieux de Rives (pas d'équipe), Peyrieu Brens (1 équipe)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Belley à 13 h 30 pour les 2 poules

Bresse 44 équipes

Poule I : Attignat (4 équipes), Curtafond Confrançon (3 équipes), Marboz (4 équipes), Viriat (4 équipes), Cormoz St Nizier (1 équipe)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Marboz à 10 heures

Plateau le 16 Novembre 2019 à Viriat à 10 heures

Plateau le 23 Novembre 2019 à St Nizier le Bouchoux à 10 heures

Plateau le 30 Novembre 2019 à Curtafond à 10 heures

Plateau le 30 Novembre 2019 à Attignat à 10 heures

Poule J : Bresse Nord (3 équipes), Foissiat Etrez (3 équipes), Plaine Tonique (4 équipes)

Plateau le à 10 heures

Poule K : Bourg Sud (2 équipes), Hautecourt (2 équipes), Sud Revermont (4 équipes), Plaine Revermont Foot (2 équipes)

Plateau le 9 Novembre 2019 à St Etienne du Bois à 10 heures

Plateau le 16 Novembre 2019 à Hautecourt à 10 heures

Plateau le 23 Novembre 2019 à St Just à 10 heures

Plateau le 30 Novembre 2019 à St Just à 10 heures

Plateau le 7 Décembre 2019 à Bourg en Bresse (La Chagne ASPTT) à 10 heures

Poule L : Bourg FO (3 équipes), Bourg en Bresse Péronnas 01 (3 équipes), Bourg Sud (3 équipes), St Martin du Mont (3 équipes)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Bourg en Bresse (La Chagne Pierre Granger) à 10 heures

Plateau le 16 Novembre 2019 à Péronnas (Municipal) à 10 heures

Plateau le 23 Novembre 2019 à Bourg en Bresse (La Chagne ASPTT) à 10 heures

Plateau le 30 Novembre 2019 à St Martin du Mont à 10 heures

Dombes Côtière 26 équipes

Poule O : Ain Sud Foot (4 équipes), Côtière MV (2 équipes), Côtière Luénaz (2 équipes fém), Bressolles (2 équipes)

Plateau le à 13 h 30

Poule P : Ain Sud Foot (2 équipes), Le Mas Rillier (3 équipes), Côtière Luénaz (2 équipes), Portes de l'Ain (2 équipes), St Marcel (1 équipe)

Plateau le à 13 h 30

Poule Q : Bresse Dombes (2 équipes), Dombes FC (1 équipe), Dombes US (1 équipe), Veyle Vieux Jonc (2 équipes)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Villars les Dombes à 13 h 30

Plateau le 16 Novembre 2019 à Chalamont à 13 h 30

Plateau le 23 Novembre à St Paul de Varax à 13 h 30

Plateau le 30 Décembre 2019 à Lent à 13 h 30

Plateau le 7 Décembre 2019 à Villars les Dombes à 13 h 30

Val de Saône 55 équipes

Poule R : Fareins Saône Vallée (3 équipes), Jassans Frans (5 équipes), Mille Etangs (2 équipes), Misérieux Trévoux (7 équipes), Trois Rivières (3 équipes)

Plateau le à 10 heures

Poule S : Bâgé (2 équipes), Essor Bresse Saône (1 équipé Fém), Feillens (4 équipes), Manziat (3 équipes), Replonges (4 équipes), Bresse Foot (2 équipes)

Plateau le 9 Novembre 2019 à Bâgé à 10 heures

Plateau le 16 Novembre 2019 à St Bénigne à 10 heures

Plateau le 23 Novembre 2019 à Manziat à 10 heures

Plateau le 30 Novembre 2019 à Feillens à 10 heures

Poule T : Cormoranche (2 équipes) St Cyr (3 équipes), St Laurent (1 équipe), Veyle Saône (3 équipes)

Plateau le à 10 heures

Poule U : Bord de Veyle (3 équipes), Dombes Bresse (3 équipes), St Etienne / Chalaronne (1 équipe), Thoisse (3 équipes)

Plateau le 19 Octobre 2019 à Thoisse (Les Petits Oiseaux) à 10 heures

Haut Bugey 25 équipes

Poule D : Plastics Vallée (6 équipes), Valserine (3 équipes)

Poule E : Arbent (4 équipes), Bellegarde CO (3 équipes), Dortan (1 équipe)

Poule F : GJ Haut Bugey (3 équipes), Montréal (3 équipes), Veyziat (2 équipes)